



OIAC

Conférence des États parties

Onzième session
5 - 8 décembre 2006

C-11/4
6 décembre 2006
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE L'OIAC

**SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION, DU STOCKAGE
ET DE L'EMPLOI DES ARMES CHIMIQUES
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

ANNÉE 2005



C-11/4
page ii

(page blanche)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL.....	1
1. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION	4
DÉMILITARISATION CHIMIQUE.....	5
APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS D'INSPECTION	7
APPUI TECHNIQUE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION	10
AUTRES ACTIVITÉS	11
2. COOPÉRATION INTERNATIONALE, ASSISTANCE ET PROTECTION, ET APPUI À L'APPLICATION	12
COOPÉRATION INTERNATIONALE	12
ASSISTANCE ET PROTECTION.....	13
APPUI À L'APPLICATION.....	14
3. ORGANES DIRECTEURS.....	16
ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES.....	16
ACTIVITÉS DU CONSEIL EXÉCUTIF.....	16
ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES	17
4. RELATIONS EXTÉRIEURES	18
ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION	18
RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET LE PUBLIC	19
ACCORD DE SIÈGE	19
5. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION	20
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	20
CONTRÔLE INTERNE	21
ACTIVITÉS JURIDIQUES.....	22
CONFIDENTIALITÉ ET SÛRETÉ.....	22
SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	23

ANNEXES

ANNEXE 1	ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2005.....	24
ANNEXE 2	LISTE DES AGENTS CHIMIQUES DÉCLARÉS ET DÉTRUITS AU 31 DÉCEMBRE 2005.....	26
ANNEXE 3	NOMBRE D'ÉTATS PARTIES AYANT DÉCLARÉ DES AGENTS DE LUTTE ANTIÉMEUTE, PAR TYPE D'AGENT AU 31 DÉCEMBRE 2005.....	27
ANNEXE 4	SITES D'USINES DU TABLEAU 2 DÉCLARÉS ET SUJETS À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2005.....	28
ANNEXE 5	SITES D'USINES DU TABLEAU 3 DÉCLARÉS ET SUJETS À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2005.....	29
ANNEXE 6	INSTALLATIONS DE PCOD/PSF DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2005.....	30
ANNEXE 7	LISTE DES LABORATOIRES DÉSIGNÉS PAR L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2005.....	32
ANNEXE 8	DÉCLARATIONS SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX DE PROTECTION, PAR ANNÉE, EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES, AU 15 MAI 2006.....	35
ANNEXE 9	MODALITÉS CHOISIES PAR LES ÉTATS PARTIES POUR L'ASSISTANCE À FOURNIR AU TITRE DU PARAGRAPHE 7 DE L'ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES	40
ANNEXE 10	SITUATION FINANCIÈRE DE L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2005.....	42
ANNEXE 11	ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES ENREGISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE ENTRE LE 1 ^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2005.....	45

INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL

1. En 2005, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a poursuivi la mise en œuvre de son vaste programme d'activités dans les domaines du désarmement chimique, de la non-prolifération et de l'assistance et de la protection. La destruction d'armes chimiques s'est poursuivie à un rythme soutenu : les opérations ont commencé dans la Jamahiriya arabe libyenne et les programmes en cours dans quatre autres États parties ayant déclaré détenir des armes chimiques se sont poursuivis. Huit autres États ont adhéré à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"), portant à 175 le nombre total de membres à la fin de l'année. L'OIAC a également mené un large éventail d'activités pour aider des États membres à mettre en œuvre la Convention. Dans bien des cas, l'OIAC a bénéficié du soutien et de la coopération de plusieurs organisations sous-régionales, régionales et d'autres organisations internationales, ainsi que d'États membres à titre individuel. La présente section met en exergue certaines réalisations clés de cette année.

Désarmement chimique et non-prolifération

2. L'ampleur du défi auquel est confrontée l'OIAC est à la mesure du volume d'armes chimiques de catégorie 1 et de catégorie 2 qui avaient été déclarées avant la fin de l'année 2005 : plus de 71 000 tonnes. Pendant la période considérée, le Secrétariat technique ("le Secrétariat") a vérifié la destruction d'un peu plus de 2 000 tonnes d'armes chimiques. La Jamahiriya arabe libyenne, qui avait adhéré à la Convention l'année précédente, a commencé son programme de destruction en 2005 en détruisant plus de 500 tonnes de stocks d'armes chimiques de catégorie 2 avant la fin de l'année. La destruction s'est poursuivie dans d'autres États parties qui ont déclaré détenir des armes chimiques. Le nombre d'inspections de l'industrie, effectuées en vertu de l'Article VI de la Convention, augmente tous les ans et cette tendance s'est poursuivie pendant la période considérée.
3. Afin de répondre à la demande croissante d'inspections, tant au plan des opérations que de la planification, le Secrétariat a encore amélioré sa stratégie d'optimisation notamment en effectuant davantage d'inspections en série, c'est-à-dire plusieurs inspections à l'occasion d'un même voyage, et en réduisant la taille des équipes d'inspection lorsque cela est possible.

Coopération internationale, assistance et protection

4. La mise en œuvre de la Convention au niveau national par tous les États parties, conformément à l'Article VII de la Convention, est un objectif important pour l'OIAC. En 2005, plusieurs États parties qui ne s'étaient pas encore acquittés de leurs obligations de mise en œuvre ont fait des progrès significatifs en la matière, dans le cadre du plan d'action concernant l'Article VII, qui a été adopté par la Conférence des États parties ("la Conférence") à sa huitième session en octobre 2003. En novembre 2005, la Conférence a adopté une décision sur la relance du plan d'action dans laquelle elle appelait le Secrétariat et les États parties à intensifier les travaux dans ce domaine. Pour ce faire, le Secrétariat a fourni une assistance à 45 États parties, associant des visites d'assistance technique, des cours nationaux de formation et des ateliers de sensibilisation nationale. Onze autorités nationales ont été établies en 2005, et des progrès considérables ont été faits dans la préparation de la législation

de mise en œuvre dans de nombreux États parties. Dans le cadre des programmes ordinaires de l'OIAC, d'autres projets d'assistance technique ont comporté de nombreuses activités destinées à développer les compétences et à accroître les capacités d'utilisation de la chimie à des fins pacifiques.

5. En outre, dans le cadre de son importante mission de renforcement plus poussé des mesures d'assistance et de protection en cas d'attaque perpétrée contre un État membre au moyen d'armes chimiques, l'OIAC a mené à bien son premier exercice majeur sur le terrain, coordonné conjointement avec le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe et le pays hôte, l'Ukraine. Un objectif clé de cet exercice était d'évaluer l'état de préparation du Secrétariat à conduire une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques.
6. La Convention appelle à une coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de la chimie. Au moyen de consultations approfondies avec les États membres et leurs autorités nationales, l'OIAC a élaboré un ensemble de programmes de coopération internationale, d'appui à la mise en œuvre ainsi que de programmes liés à la protection contre les armes chimiques.

Universalisation de la Convention

7. Des progrès importants ont été faits dans l'universalisation de la Convention, cinq États signataires ayant ratifié la Convention—Bhoutan, Cambodge, Grenade, Honduras et République démocratique du Congo—et trois États non signataires y ayant adhéré—Antigua-et-Barbuda, Nioué et Vanuatu. Comme il a déjà été mentionné, à la fin de la période considérée le nombre de membres de l'OIAC s'établissait à 175, chiffre qui témoigne de l'importance que revêt la Convention de par le monde. Ce résultat est le fruit des efforts déployés par les États membres et le Secrétariat en accueillant un nombre important d'événements régionaux et sous-régionaux, et en effectuant des visites bilatérales pour promouvoir l'universalisation de la Convention. Il convient de noter en particulier l'atelier qui s'est tenu à Chypre en juin à l'intention des pays du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient, qui a rassemblé pour la première fois des représentants de tous les acteurs pertinents au Moyen-Orient, y compris des États non parties, et ainsi activé encore l'universalisation de la Convention dans cette région.

Activités de sensibilisation

8. Plusieurs des événements mentionnés ci-dessus ont pu être organisés grâce à la coopération et au financement offerts par des États membres ainsi que par des organisations sous-régionales, régionales et autres organisations internationales. En 2005, l'OIAC a largement bénéficié de l'étroite coopération d'un grand nombre de ces États et organisations et elle continuera à resserrer ses liens avec eux.
9. Afin d'accroître la visibilité de l'OIAC et de la rendre plus accessible, le Secrétariat a modernisé le site Web de l'OIAC en 2005. À la fin de l'année, le site avait accueilli plus d'un million et demi de visiteurs.

Administration

10. Pendant la période considérée, l'OIAC a continué d'appliquer les principes d'une budgétisation axée sur les résultats dont l'objectif est de fournir aux États membres des services mieux ciblés. Le budget-programme de 2006 a été établi selon le principe d'une croissance nulle des dépenses par rapport à l'exercice précédent, changement accueilli avec satisfaction par la Conférence qui a approuvé le budget-programme à sa dixième session.
11. Dans d'autres domaines administratifs, le Secrétariat s'est efforcé d'améliorer encore son efficacité en introduisant une version révisée du système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel qui prendra effet en 2006, et une stratégie en matière de formation et de perfectionnement.

L'avenir

12. Beaucoup a été fait en 2005 mais de nombreux défis se profilaient à l'horizon à la fin de l'année. L'OIAC peut les relever en faisant fond sur ses réalisations, en améliorant encore son efficacité et en trouvant des réponses aux questions au fur et à mesure qu'elles se posent. Ses objectifs sont tout autant d'actualité maintenant que lors de sa création et l'Organisation reste résolue à les atteindre et à faire face aux défis qui l'attendent, avec la même vigueur et détermination qui l'ont caractérisée jusqu'à maintenant.

1. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

Déclarations initiales

- 1.1 À la fin de la période visée, 159 États parties (soit 91 %) avaient remis leurs déclarations initiales au Secrétariat.

Déclarations au titre de l'Article III

- 1.2 À la même date, six États parties—Albanie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Jamahiriya arabe libyenne et un État partie—avaient déclaré un total de 71 331 tonnes d'armes chimiques des catégories 1 et 2 se trouvant dans 8 262 909 munitions et conteneurs, et 416 313 éléments d'armes chimiques de la catégorie 3. Pour plus de précisions sur les agents de guerre chimique déclarés et détruits au 31 décembre 2005, se reporter à l'annexe 2 du présent rapport.

Déclarations d'agents de lutte antiémeute

- 1.3 Pendant la période visée, le Secrétariat a reçu une déclaration initiale d'agents de lutte antiémeute et cinq déclarations modifiant des types d'agents de lutte anti-émeute préalablement déclarés, portant ainsi à 112 à la fin de l'année, le nombre d'États parties ayant déclaré des agents de lutte anti-émeute : 95 États ont déclaré posséder des agents de type CS/CB [(chloro-2 phényl) méthylène] propanédinitrile), 61 des agents de type CN (2-chloro-1-phényl-éthanone) et 36 des agents d'autres types. L'annexe 3 du présent rapport donne le nombre d'États parties qui avaient déclaré des agents de lutte antiémeute, par type d'agent, au 31 décembre 2005.

Déclarations au titre de l'Article VI

- 1.4 À la fin de l'année 2005, 5 835 installations dans le monde tombaient sous le coup du régime de vérification de la Convention au titre de l'Article VI. Le tableau ci-après indique le nombre d'installations (par type) déclarées à cette date.

TABLEAU 1 : INSTALLATIONS, PAR TYPE, DÉCLARÉES AU 31 DÉCEMBRE 2005

Type d'installation	Nombre d'États parties ayant présenté une déclaration ¹	Nombre d'installations déclarées	Nombre d'installations sujettes à inspection ²	Nombre d'États parties sujets à inspection
Tableau 1	21	27	27	21 ³
Tableau 2	36	451	153	21
Tableau 3	35	504	426	34
Autre installation de fabrication de produits chimiques ⁴	76	4 887 ⁵	4 702	73

¹ Ce nombre inclut les déclarations annuelles d'activités prévues et les déclarations annuelles d'activités passées.

² Au-dessus du seuil fixé pour la vérification par des inspections sur place.

³ Ce chiffre comprend huit installations uniques à petite échelle, 17 installations servant à des fins de protection et deux installations servant à des fins médicales, pharmaceutiques ou de recherche.

⁴ Sans objet en français.

⁵ Dont 4 853 installations se sont révélées déclarables.

- 1.5 Des précisions concernant les installations déclarées et sujettes à inspection figurent dans les annexes 4, 5 et 6 du présent rapport.

Transferts de produits chimiques inscrits

- 1.6 Pendant la période visée, 12 États parties ont notifié au Secrétariat 53 transferts de produits chimiques du Tableau 1. Cinq de ces 12 États parties étaient indiqués comme États parties exportateurs et huit comme États parties importateurs.
- 1.7 Dans leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2004, 47 États parties ont déclaré au total 518 transferts de produits chimiques du Tableau 2 à destination ou en provenance d'autres États parties. Bien que les transferts de produits chimiques du Tableau 2 à destination d'États non parties soient interdits depuis le 29 avril 2000, il ressort des déclarations pour 2004 que 184 tonnes de produits chimiques du Tableau 2 ont été transférées à un État non partie pendant cette année-là.
- 1.8 En outre, 111 États parties ont déclaré au total quelque 1 420 transferts de produits chimiques du Tableau 3 à destination ou en provenance d'autres États parties. Huit États parties ont exporté cinq produits chimiques du Tableau 3 vers quatre États non parties. Un de ces produits chimiques, le chlorure de thionyle, représentait 56,1 % du volume total des 3 418,38 tonnes de produits chimiques du Tableau 3 déclaré comme exporté vers des États non parties.

DÉMILITARISATION CHIMIQUE

Destruction d'armes chimiques

- 1.9 En 2005, le Secrétariat a vérifié la destruction de 1 500,273 tonnes d'agents de guerre chimique, de 551,35 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 2 (dans la Jamahiriya arabe libyenne) et de 11 armes chimiques de la catégorie 3 (aux États-Unis d'Amérique).
- 1.10 Pendant la période visée, 13 installations de destruction d'armes chimiques procédaient à la destruction de stocks d'armes chimiques de la catégorie 1. Neuf de ces installations fonctionnaient en continu : deux en Fédération de Russie et sept aux États-Unis d'Amérique. Sur les quatre installations de destruction fonctionnant en discontinu, trois se situaient aux États-Unis d'Amérique et la quatrième dans un État partie. De plus, des armes chimiques de la catégorie 2 ont été détruites dans une installation de destruction d'armes chimiques dans la Jamahiriya arabe libyenne, et des armes de la catégorie 3 ont été détruites dans trois installations de destruction aux États-Unis d'Amérique.
- 1.11 Au terme de la période visée, les progrès réalisés dans la destruction de ses stocks déclarés d'armes chimiques par chaque État partie ayant déclaré détenir des armes chimiques se résumaient comme suit :

Inde

- 1.12 En 2005, l'Inde n'a détruit aucune arme chimique. Elle a dû reporter le démarrage des activités dans sa nouvelle installation de destruction en raison de la systématisation en

cours dans l'installation. À la fin de la période visée, on estimait que la destruction commencerait au début de l'année 2006.

Jamahiriya arabe libyenne

- 1.13 En 2005, la Jamahiriya arabe libyenne a détruit 551,35 tonnes de ses stocks d'armes chimiques de la catégorie 2.
- 1.14 Conformément à la prorogation qui a été accordée à la Jamahiriya arabe libyenne par la Conférence à sa neuvième session et suite à la présentation par cet État partie de renseignements détaillés en complément du plan général de destruction de ses armes chimiques de la catégorie 1, le Conseil, à sa quarantième session, a fixé les dates ci-après pour les délais intermédiaires de destruction par cet État partie de ses stocks de la catégorie 1 : phase 1 (1 %) avant le 31 mars 2006, phase 2 (20 %) avant le 31 mai 2006 et phase 3 (45 %) avant le 31 juillet 2006.
- 1.15 Toutefois, en 2005, la Jamahiriya arabe libyenne a indiqué qu'elle ne serait pas en mesure de respecter les délais intermédiaires susmentionnés et elle a demandé au Conseil de recommander à la Conférence d'accorder des prorogations des délais intermédiaires de destruction de ses stocks d'armes chimiques de la catégorie 1. En se fondant sur une recommandation formulée par le Conseil à sa vingt-cinquième réunion, la Conférence, à sa dixième session, a accordé en principe à la Jamahiriya arabe libyenne d'autres prorogations de ces délais intermédiaires étant entendu qu'elles ne modifiaient en rien l'obligation dans laquelle se trouve cet État partie de détruire l'intégralité de son stock d'armes chimiques de la catégorie 1 au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention, et que, au plus tard le 31 mars 2006, il présente au Conseil une mise à jour des renseignements détaillés concernant les plans de destruction de ces stocks, notamment une proposition de dates précises pour les délais intermédiaires.

Fédération de Russie

- 1.16 En 2005, la Fédération de Russie a détruit 336,398 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1.

États-Unis d'Amérique

- 1.17 En 2005, les États-Unis d'Amérique ont détruit 1 034,776 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1 et 11 armes chimiques de la catégorie 3.

Un État partie

- 1.18 En 2005, un État partie a détruit 99,103 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1.

Installations de stockage d'armes chimiques

- 1.19 En 2005, 36 inspections ont été conduites dans 29 installations de stockage d'armes chimiques dans six États parties. Deux de ces inspections étaient des inspections finales.

Installations de fabrication d'armes chimiques

- 1.20 Entre l'entrée en vigueur de la Convention et le 31 décembre 2005, 12 États parties ont déclaré 64 installations de fabrication d'armes chimiques. Trente-huit d'entre elles ont été certifiées comme détruites (trois en 2005) et 15 comme converties (deux en 2005). Ces dernières restent sujettes à une vérification systématique. Sur les 11 dernières installations de fabrication d'armes chimiques, quatre restaient à détruire, et il restait à achever ou à certifier la conversion des sept autres.
- 1.21 Conformément aux alinéas *a* à *c* du paragraphe 30 de la cinquième partie de l'Annexe sur la vérification et à une décision adoptée par la Conférence à sa première session, la capacité résiduelle maximale autorisée des installations de fabrication d'armes chimiques du Tableau 1 à la fin de la huitième année suivant l'entrée en vigueur de la Convention (29 avril 2005) serait de 20 % de la capacité d'origine. Tous les États parties concernés, hormis un, avaient respecté ce délai. La capacité de production résiduelle avait été réduite à néant dans 53 des 64 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées.

Armes chimiques anciennes et armes chimiques abandonnées

- 1.22 Au 31 décembre 2005, 11 États parties avaient déclaré des armes chimiques anciennes dans 45 sites ou installations (dont 18 étaient encore sujets à inspection), trois avaient déclaré des armes chimiques abandonnées dans 17 sites au total sur leur territoire et un avait déclaré des armes chimiques abandonnées sur le territoire d'un autre État partie.
- 1.23 Les quantités déclarées sont les suivantes : 49 690 armes chimiques anciennes fabriquées avant 1925 et 65 300 fabriquées entre 1925 et 1946; 1 106,892 tonnes d'adamsite et quelque 37 600 munitions déclarées comme armes chimiques abandonnées.
- 1.24 En 2005, sept inspections d'armes chimiques anciennes ont été conduites dans six États parties. En dépit d'autres découvertes, la destruction des armes chimiques anciennes déclarées progressait régulièrement à la fin de la période visée. En outre, en 2005, quatre inspections concernant des armes chimiques abandonnées ont été conduites dans un État partie et des progrès ont été faits par les deux États parties concernés.

APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS D'INSPECTION

- 1.25 En 2005, 381 inspections ont été conduites dans 239 sites dans 55 États parties. Les inspections effectuées en 2005 sont récapitulées ci-dessous.
- 1.26 Compte tenu des retards enregistrés dans le passé dans les activités de destruction et suite à une décision adoptée par la Conférence à sa neuvième session, le calcul des coûts des inspections d'installations de destruction d'armes chimiques budgétisées pour 2005, y compris le coût des ressources humaines, a été fait sur une hypothèse d'une réduction de 10 % par rapport au programme prévu.

TABLEAU 2 : INSPECTIONS EFFECTUÉES EN 2005

Type d'installation	Nombre d'inspections effectuées	Nombre d'installations ou de sites inspectés	Nombre de journées d'inspecteur ⁶
Inspections relatives aux armes chimiques			
IDAC	146	17	15 519
IFAC	25	21	436
ISAC	36	29	780
Armes chimiques abandonnées	4	4	92
Armes chimiques anciennes	7	6	144
DACD ⁷	1	0	42
<u>Totaux</u>	<u>219</u>	<u>77</u>	<u>17 013</u>
Inspections au titre de l'Article VI			
Tableau 1	16	16	220
Tableau 2	42	42	742
Tableau 3	24	24	417
Autres installations de fabrication de produits chimiques	80	80	1 272
<u>Totaux</u>	<u>162</u>	<u>162</u>	<u>2 651</u>
Totaux combinés	381	239	19 664

- 1.27 Sur les 381 inspections conduites en 2005, 57,48 % étaient en rapport avec des armes chimiques et 42,52 % ont été menées au titre de l'Article VI.

Inspections conduites dans des installations liées aux armes chimiques

- 1.28 Comme le précise le rapport annuel pour 2004, la vérification de la destruction des stocks d'armes chimiques absorbe une part importante des ressources consacrées par le Secrétariat à ses activités de vérification. En 2005, le Secrétariat a effectué 146 inspections ou rotations dans des installations de destruction d'armes chimiques en fonctionnement, qui ont représenté 66,67 % de toutes les inspections d'armes chimiques pendant l'année considérée, 78,92 % de toutes les journées d'inspecteur et 91,22 % des journées d'inspecteur consacrées à des activités liées aux armes chimiques.

Optimisation des activités de vérification dans les installations de destruction d'armes chimiques

- 1.29 Pendant la période visée, le Secrétariat a continué de travailler étroitement avec les États parties qui détruisent leurs stocks d'armes chimiques, d'optimiser l'emploi des ressources de vérification et, partant, d'améliorer le rapport coût-efficacité des régimes de vérification en place dans leurs installations de destruction d'armes chimiques.

⁶ Nombre de journées consacrées à l'inspection, multiplié par le nombre d'inspecteurs mandatés.

⁷ Destruction d'armes chimiques dont l'état est dangereux.

Inspections au titre de l'Article VI

- 1.30 Au cours de ces dernières années, il y a eu une augmentation du nombre d'inspections budgétisées au titre de l'Article VI : 132 en 2003, 150 en 2004 et 162 en 2005. Cette augmentation pèse de plus en plus sur les ressources dont dispose la Division de la vérification pour les planifier et celles dont dispose la Division de l'inspectorat pour les exécuter. Pour relever ce défi, le Secrétariat s'efforce de réduire, dans la mesure du possible, la taille des équipes d'inspection et d'effectuer deux inspections par mission chaque fois que cela est possible—à savoir des inspections en série. On a constaté que cette approche était très efficace pour les inspections qui se déroulent dans des États parties éloignés du siège de l'OIAC. En 2005, le Secrétariat a effectué 23 inspections en série (46 inspections individuelles).

Inspections par mise en demeure et enquêtes sur une allégation d'emploi

- 1.31 Pendant la période visée, le Secrétariat a maintenu son niveau de préparation à la conduite d'inspections par mise en demeure pour le cas où cela lui serait demandé, il a tenu le Conseil informé de son niveau de préparation et a rendu compte de tous les problèmes qu'a occasionnés le maintien du niveau de préparation nécessaire. Les États parties étaient fermement décidés à travailler promptement pour résoudre les questions en suspens concernant les inspections par mise en demeure.
- 1.32 Des fonctionnaires du Secrétariat ont également participé à plusieurs activités, notamment :
- a) Un exercice de mobilisation organisé par la Division de l'inspectorat, visant à recenser d'éventuels problèmes dans la constitution d'une équipe d'inspection à très bref délai,
 - b) Un exercice théorique sans préavis, avec la participation de la haute direction, au siège de l'OIAC,
 - c) Un atelier conjoint Division de la vérification/Division de l'inspectorat sur les inspections par mise en demeure,
 - d) Un examen des consignes de travail,
 - e) L'évaluation des besoins de formation pour les inspections par mise en demeure et les enquêtes sur une allégation d'emploi, et la mise en œuvre de ces besoins,
 - f) La mise en œuvre du concept d'équipes centrales, une pour les inspections par mise en demeure et une pour les enquêtes sur une allégation d'emploi, pour lequel le Secrétariat désigne des inspecteurs à temps plein et des inspecteurs du siège.
- 1.33 Des fonctionnaires du Secrétariat ont également participé à un séminaire en juin et à une simulation en novembre sur les inspections par mise en demeure. Ces deux événements ont eu lieu au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Assistance commune 2005

- 1.34 Assistance commune 2005, exercice majeur conduit en Ukraine, a permis de tester, entre autres, la capacité du Secrétariat à conduire une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques.

APPUI TECHNIQUE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

Essais officiels d'aptitude de l'OIAC

- 1.35 Pendant la période visée, le laboratoire de l'OIAC a terminé le seizième essai officiel d'aptitude de l'OIAC, il a organisé, effectué, évalué le dix-septième essai et en a rendu compte, et il a organisé et effectué le dix-huitième, dont l'évaluation devrait être parachevée au début de 2006.
- 1.36 On trouvera à l'annexe 7 du présent rapport la liste des laboratoires désignés de l'OIAC au 31 décembre 2005 et la situation de chacun d'eux.

Base de données analytiques centrale de l'OIAC

- 1.37 En 2005, l'OIAC a continué de développer sa base de données analytiques centrale. Le tableau ci-après indique, pour chaque technique d'analyse, le nombre de données analytiques contenues dans la base de données, à la fin de chacune des années comprises entre 1999 et 2005, et les données analytiques ajoutées en 2005.

TABLEAU 3 : CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES ANALYTIQUES CENTRALE DE L'OIAC

Type de données	Nombre de données analytiques contenues dans la base de données analytiques centrale de l'OIAC à la fin de :						
	1999	2000	2001	2002	2003 ⁸	2004	2005
SM ⁹	900	1 169	1 495	2 138	2 824	3 372	3 476
IR ¹⁰	329	422	670	670	713	811	859
RMN ¹¹	966	1 058	1 255	1 305	1 391	1 389	1 389
CPG(IR) ¹²	175	805	2 011	2 598	3 482	4 244	4 250

⁸ Quatre spectres de masse préalablement omis ont été ajoutés à la base de données analytiques centrale de l'OIAC en 2003.

⁹ Spectrométrie de masse

¹⁰ Infrarouge

¹¹ Résonance magnétique nucléaire

¹² Chromatographie en phase gazeuse (indice de rétention)

AUTRES ACTIVITÉS

Systeme d'information pour la vérification

- 1.38 En 2005, les activités relatives au système d'information pour la vérification ont porté essentiellement sur l'élaboration du volet industrie du VIS, intitulé VIS-Industrie. Ce projet a avancé comme prévu dans le plan que le Secrétariat avait présenté au Conseil à sa quarantième session.

2. COOPÉRATION INTERNATIONALE, ASSISTANCE ET PROTECTION, ET APPUI À L'APPLICATION

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 2.1 Les programmes de coopération internationale de l'OIAC découlent des dispositions de l'Article XI de la Convention et visent essentiellement à renforcer les compétences et les moyens dans les domaines liés à l'utilisation pacifique de la chimie. En 2005, la majorité des programmes ont bénéficié à des États membres dont les économies étaient soit en développement soit en transition.

Programme des scientifiques associés

- 2.2 Les objectifs principaux de ce programme sont de faciliter le renforcement des capacités et l'application nationale de la Convention au regard de l'industrie chimique. En 2005, 24 personnes techniquement qualifiées ont participé au programme. Les Gouvernements du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont de nouveau fait des contributions financières volontaires au programme. Des autorités nationales, des associations de l'industrie chimique et des entreprises de plusieurs États parties industrialisés ont également apporté leur concours à l'organisation de diverses composantes du programme.

Programme d'appui aux conférences

- 2.3 Ce programme facilite l'échange d'informations scientifiques et techniques. Pendant la période visée, ce programme a fourni un appui à 26 conférences et ateliers. Les événements organisés ont compris notamment un atelier et un exercice en laboratoire sur l'analyse des produits chimiques visés par la Convention ainsi qu'un atelier thématique global sur le renforcement des capacités de mettre en œuvre le système harmonisé mondial de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Programme d'appui aux stages

- 2.4 En 2005, sept stagiaires de plusieurs États membres ont bénéficié de ce programme en acquérant une expérience, pendant une période limitée, dans un laboratoire de haut niveau ou des installations de recherche dans un autre État membre.

Programme d'appui aux projets de recherche

- 2.5 En 2005, 44 nouveaux projets ont bénéficié de ce programme qui appuie des projets de recherche de modeste envergure afin de promouvoir le développement des connaissances scientifiques et techniques dans le domaine de la chimie à des fins non interdites par la Convention.

Programme d'aide aux laboratoires

- 2.6 En 2005, à l'aide d'une contribution volontaire importante de l'Union européenne, huit laboratoires bénéficiant d'un financement public ont reçu du matériel analytique et une assistance technique connexe afin de renforcer leurs capacités en matière d'analyse et de suivi des produits chimiques.

Programme d'échange de matériel

- 2.7 Ce programme facilite le transfert de matériel usagé entre des établissements d'États parties industrialisés et des laboratoires bénéficiant de financement public et des instituts de recherche ou universitaires de pays dont l'économie est en transition. Une contribution volontaire de l'Union européenne a permis d'offrir un ordinateur de bureau neuf avec ses accessoires à 50 autorités nationales qui en avaient fait la demande.

Cours de développement des compétences analytiques

- 2.8 Pendant la période visée, deux cours de deux semaines ont permis de dispenser une formation sur l'analyse de produits chimiques dans la perspective de la mise en œuvre de la Convention au niveau national. L'un, sur le développement des compétences analytiques, était financé par l'Union européenne et a eu lieu au département de technologie chimique de l'Université technique de Delft (Pays-Bas). L'autre, sur l'amélioration des techniques de laboratoire, a été organisé chez VERIFIN à Helsinki (Finlande).

ASSISTANCE ET PROTECTION

- 2.9 Assistance et protection en vertu de l'Article X est l'une des clés de voûte de la Convention. Les activités dans ce domaine donnent aux États parties des assurances indispensables, tant que des armes chimiques existent.

Renforcement des capacités nationales

- 2.10 Sur la base des résultats des visites d'évaluation, des projets à long terme de renforcement des capacités nationales ont été lancés en Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Malte, Oman, Ouzbékistan et Qatar.
- 2.11 Le Secrétariat a organisé, conjointement avec les gouvernements des pays hôtes, des cours internationaux sur la protection destinés à former des premiers intervenants au Portugal, en République de Corée, en République tchèque, en Serbie-et-Monténégro, en Slovaquie et en Suisse. Le Secrétariat a également organisé des cours régionaux en Afrique du Sud et en Malaisie sur le renforcement des capacités en matière de protection.

Coordination et mobilisation du mécanisme d'intervention internationale

- 2.12 Pour renforcer et préserver l'état de préparation du Secrétariat, des membres de l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance établie dans le cadre du mécanisme d'intervention de l'OIAC, ont suivi une formation à Lucerne (Suisse) en juillet et au siège de l'OIAC, en août.
- 2.13 Le deuxième exercice de l'OIAC sur la fourniture d'assistance, Assistance commune 2005, a eu lieu au centre d'entraînement de Yavoriv, à proximité de Lviv (Ukraine) en octobre 2005. Cet exercice était planifié et coordonné conjointement par l'OIAC, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Ukraine en tant que

pays hôte. Son objectif était de tester et de définir des procédures de coopération internationale concernant la fourniture d'une assistance d'urgence à la suite d'une simulation d'attaque terroriste avec des agents de guerre chimique.

Obligations des États parties au titre des paragraphes 4 et 7 de l'Article X de la Convention

- 2.14 En 2005, le nombre des déclarations faites au titre du paragraphe 4 de l'Article X a augmenté de 11 % par rapport à l'année précédente. Entre l'entrée en vigueur de la Convention et la fin de la période visée, 74 États membres (42 %) ont soumis des informations sur leurs programmes nationaux menés à des fins de protection, en augmentation de 22 (11 %) par rapport aux chiffres de 2004 (voir l'annexe 8).
- 2.15 Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 7 de l'Article X, 39 États membres avaient fait des contributions au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance. Au 31 décembre 2005, le fonds s'élevait à 1 218 735,67 euros, soit une augmentation de près de 28 000 euros par rapport à la fin de 2004.
- 2.16 À sa dixième session, la Conférence a adopté un formulaire pour la formulation, la spécification ou le renouvellement d'offres d'assistance présentées en application de l'alinéa *c* du paragraphe 7 de l'Article X. À la fin de la période visée, 66 États membres (38 %) s'étaient acquittés de leurs obligations au titre du paragraphe 7 de l'Article X (voir l'annexe 9).

Banque de données concernant la protection

- 2.17 Le Secrétariat a fait des progrès dans ce domaine en introduisant dans la banque de données les informations que lui avaient fournies des États parties données en application du paragraphe 5 de l'Article X.

APPUI À L'APPLICATION

- 2.18 En 2005, des programmes supplémentaires ont été proposés aux États parties intéressés, en soutien à leurs efforts en matière d'application. Ces programmes ont également contribué à la réalisation des objectifs du plan d'action relatif à la mise en œuvre des obligations de l'Article VII. On a continué de mettre l'accent sur la mise en place d'autorités nationales pour établir une liaison efficace avec l'OIAC, la prise de mesures nécessaires pour promulguer la législation, y compris les lois pénales, et adopter des mesures administratives d'application de la Convention, le recensement des activités industrielles et commerciales déclarables du secteur de la chimie et la soumission de déclarations précises.

Assistance technique bilatérale

- 2.19 Une assistance a été offerte à 45 États parties, associant des ateliers d'assistance technique, des cours nationaux de formation et des ateliers de sensibilisation nationale. En 2005, 11 autorités nationales supplémentaires ont été établies.

Réunions régionales et sous-régionales

- 2.20 Des réunions régionales des autorités nationales se sont tenues en Colombie (avril), au Guatemala (juillet), au Kazakhstan (juin), au Nigéria (octobre), au Qatar (mars), en Iran (République islamique d') (septembre) et au Tadjikistan (août) pour examiner des aspects pratiques de la mise en œuvre de la Convention. En outre, deux cours de formation destinés au personnel des autorités nationales ont été organisés par la France en juin et octobre et un troisième par le Portugal en mai.

Ateliers et cours de formation spécialisés

- 2.21 Pendant la période visée, plusieurs réunions techniques ont aidé les autorités nationales à acquérir une meilleure compréhension de divers aspects de l'application de la Convention au niveau national. Des fonctionnaires des douanes ont examiné la question des transferts de produits chimiques inscrits lors d'un atelier organisé au siège de l'OIAC au début octobre. Des cours régionaux organisés conjointement avec l'initiative "Douanes vertes" du Programme des Nations Unies pour l'environnement se sont tenus en Tanzanie (septembre), à Trinité-et-Tobago (septembre), en Géorgie (octobre) et au Bhoutan (novembre) pour former des fonctionnaires des douanes au suivi des transferts de produits chimiques inscrits. Les expériences nationales en Amérique latine et dans la région des Caraïbes en matière de formation du personnel d'accompagnement des équipes d'inspection conformément aux dispositions de la Convention, ont été examinées à Cuba en août.

Septième réunion annuelle des autorités nationales

- 2.22 À cette réunion annuelle qui se tient avant la Conférence, 141 représentants de 92 États parties et de trois États non parties ont discuté des modalités pratiques pour atteindre les objectifs du plan d'action relatif à l'Article VII et de la décision sur sa relance, ainsi que de l'expérience d'autres organisations internationales en matière d'application au niveau national; en plus de discussions au niveau régional, il y a eu également plus de 140 consultations bilatérales entre le Secrétariat et 75 autorités nationales individuelles.

Autres ateliers régionaux

- 2.23 Une séance d'information sur des questions pratiques relatives à la mise en œuvre a été organisée au siège de l'OIAC en mars à l'intention de représentants des représentations permanentes auprès de l'OIAC établies à Bruxelles et à Londres. En outre, des questions liées à l'application ont été examinées à la dixième réunion annuelle du Groupe de coordination des chefs des conseils de contrôle des pesticides dans les Caraïbes, à Sainte-Lucie en avril, et au séminaire organisé par le Conseil européen de l'industrie chimique à Bruxelles en juillet sur les contrôles du commerce et de la production.

3. ORGANES DIRECTEURS

ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES

Dixième session ordinaire

- 3.1 À sa dixième session, tenue du 7 au 11 novembre 2005, la Conférence a adopté des décisions sur un éventail de questions, dont :
- a) La relance du plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII;
 - b) La mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention;
 - c) Le formulaire pour la formulation, la spécification ou le renouvellement d'offres d'assistance présentées en application de l'Article X de la Convention;
 - d) La mise en œuvre intégrale de l'Article XI;
 - e) Des amendements à la politique de l'OIAC en matière de confidentialité;
 - f) Des amendements au Statut du personnel de l'OIAC;
 - g) Une demande présentée par la Jamahiriya arabe libyenne en vue de la prorogation des délais intermédiaires de destruction de ses armes chimiques de la catégorie 1;
 - h) L'utilisation captive de produits chimiques du Tableau 1;
 - i) La nomination du Commissaire aux comptes;
 - j) La reconduction de M. Rogelio Pfirter dans ses fonctions de Directeur général du Secrétariat;
 - k) Le budget-programme de l'OIAC pour 2006.

ACTIVITÉS DU CONSEIL EXÉCUTIF

- 3.2 Pendant la période visée, le Conseil a examiné des rapports du Secrétariat sur l'état de l'application de la Convention, notamment en ce qui concerne les activités de vérification ainsi que la mise en œuvre des Articles X et XI.
- 3.3 Le Conseil a :
- a) Examiné les progrès de la destruction d'armes chimiques et de la destruction ou de la conversion d'installations de fabrication d'armes chimiques, et adopté des décisions y relatives;
 - b) Suivi les progrès de l'exécution du plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII, et a transmis des recommandations à la Conférence à cet égard;

- c) Examiné l'efficacité des activités de vérification et étudié leur optimisation;
- d) Pris plusieurs décisions relatives à des questions financières;
- e) Pris des décisions relatives à des questions ayant trait à l'industrie chimique;
- f) Suivi l'exécution du plan d'action pour l'universalité de la Convention;
- g) Approuvé des accords d'installation entre l'OIAC et plusieurs États parties;
- h) Établi un groupe de travail à composition non limitée sur la création d'un bureau de l'OIAC en Afrique.

ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

- 3.4 La Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité a tenu sa septième réunion en mai et a, entre autres, examiné plus avant ses règles de fonctionnement.
- 3.5 En mars, le Conseil scientifique consultatif a tenu sa septième session au cours de laquelle il s'est penché et a fait des recommandations, entre autres, sur les points ci-après : les capacités analytiques de l'OIAC, y compris leur étendue et les procédures régissant leur utilisation, ainsi que l'élargissement de la base de données analytiques centrale de l'OIAC pour y inclure les produits chimiques toxiques non inscrits pertinents.
- 3.6 L'Organe consultatif sur les questions administratives et financières a tenu sa dix-huitième session en mai et sa dix-neuvième en août. Il a formulé des recommandations, y compris sur le plan à moyen terme pour 2006-2008 et le budget-programme de l'OIAC pour 2006.

4. RELATIONS EXTÉRIEURES

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

- 4.1 Au cours de la période visée, huit nouveaux États parties ont adhéré à la Convention, faisant passer le nombre total de membres de l'OIAC de 167 à 175. Parmi ces huit États, cinq étaient des États signataires (Bhoutan, Cambodge, Grenade, Honduras et République démocratique du Congo) et trois des États non signataires (Antigua-et-Barbuda, Nioué et Vanuatu). À la fin de la période visée, il y avait 19 États non parties—11 États signataires et huit États non signataires.
- 4.2 Comme les années précédentes, le resserrement des relations avec les États parties a été hautement prioritaire en 2005. Le Directeur général s'est rendu dans 15 États parties : Arabie saoudite, Argentine, Chypre, Colombie, Croatie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Pakistan et Ukraine. Le Secrétariat a reçu des représentants de haut niveau d'États membres et d'autres organisations internationales, dont Son Excellence Olusegun Obasanjo, Président du Nigéria et Président de l'Union africaine .
- 4.3 À sa dixième session, la Conférence a reconnu l'importance d'une coopération avec les organisations internationales et régionales pertinentes pour servir la cause de l'universalité de la Convention et, à cet égard, elle s'est félicitée de sa coopération avec plusieurs organisations sous-régionales, régionales et internationales, dont l'Organisation des Nations Unies et ses organes régionaux pour le désarmement, l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation des États américains, l'Organisation de la conférence islamique, la Ligue des États arabes, l'Organisation des États des caraïbes orientales et le Forum des États des Îles pacifiques.
- 4.4 Les activités régionales et sous-régionales pour l'universalité de la Convention ont compris notamment des ateliers financés dans le cadre d'un programme de l'Union européenne de soutien des activités de l'OIAC. Les ateliers ont été organisés en Éthiopie (pour l'Afrique), à Chypre (pour les pays riverains de la méditerranée et du Moyen-Orient) et à Sainte-Lucie (pour les Caraïbes). Les activités ont également compris des visites bilatérales à la Barbade, au Bhoutan, au Cambodge, à la Grenade et au Vanuatu et des cours de formation adaptés aux besoins d'États non parties dans des régions sous-représentées, notamment un atelier de formation à l'intention de hauts responsables de l'Iraq, qui a été organisé à La Haye avec le soutien du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique.
- 4.5 En outre, le Secrétariat a parrainé la participation de stagiaires de 11 États non parties à deux cours de formation à l'intention des autorités nationales, organisés en France, ainsi qu'à des ateliers régionaux et sous-régionaux organisés au Portugal (à l'intention des États parties lusophones) au Nigéria (à l'intention des autorités nationales d'Afrique), en Colombie et au Guatemala (à l'intention des autorités nationales en d'Amérique latine et des Caraïbes) et en République islamique d'Iran (à l'intention des autorités nationales d'Asie).
- 4.6 Le Directeur général a assisté à des réunions de plusieurs organisations régionales pour les encourager à resserrer leur coopération avec l'OIAC et pour mieux faire connaître cette dernière. C'est dans ce contexte qu'il a conclu un protocole d'accord

relatif à une coopération entre le Secrétariat et le Secrétaire général de la Communauté andine. Au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, il a fait sa déclaration annuelle sur les travaux de l'OIAC devant la Première Commission de l'Assemblée générale, il a informé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et il a assisté à la sixième réunion de haut niveau avec des organisations régionales et d'autres organisations gouvernementales ainsi qu'au Sommet mondial 2005.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET LE PUBLIC

- 4.7 Pendant la période visée, la contribution de la Convention à la sécurité mondiale et le rôle de l'OIAC pour veiller à la mise en œuvre intégrale de la Convention ont été plus reconnus qu'au cours des années précédentes dans les médias mondiaux. Pour faciliter la mission de l'OIAC de mieux faire connaître la Convention, le site web de l'OIAC a été modernisé en 2005. Le nombre de visites du site comptabilisées annuellement a été multiplié au moins par cinq, de 318 000 en 2002 à plus 1 800 000 à la fin de la période visée. Le site est le moyen le plus économique et le plus facilement accessible pour distribuer les documents de l'OIAC et diffuser des informations. En outre, les activités de sensibilisation entreprises par l'OIAC dans toutes les régions ont suscité une demande accrue d'exposés, de périodiques et de publications d'intérêt général et technique par rapport à toutes les années depuis l'entrée en vigueur de la Convention.

ACCORD DE SIÈGE

- 4.8 À sa quarantième session en mars 2005, le Conseil a chargé son président de créer, avec le pays hôte, un groupe de travail dont l'intitulé a été changé en octobre 2005 en groupe de contact. Le groupe œuvre de concert avec le Secrétariat et le pays hôte pour trouver des solutions mutuellement satisfaisantes aux questions en suspens relatives à l'application de l'accord entre l'OIAC et le Royaume des Pays-Bas relatif au siège de l'OIAC. Pendant la période visée, le groupe a tenu des réunions constructives avec le pays hôte sur des questions comme les impôts, la délivrance de cartes d'identité, l'inscription auprès de la police des étrangers et les privilèges et immunités. Des progrès ont été faits mais plusieurs questions demeuraient à l'examen à la fin de la période visée. À sa dixième session, la Conférence a demandé au Conseil de soumettre à sa prochaine session ordinaire une recommandation sur la création d'un comité du pays hôte.

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

Questions relatives au budget, à la planification et aux finances

- 5.1 Pendant la période visée, l'OIAC a poursuivi la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats. Le budget-programme 2006 était le premier à croissance nulle par rapport aux dépenses budgétisées pour l'exercice précédent et il a été approuvé par le Conseil conformément au calendrier prévu. Le Commissaire aux comptes de l'OIAC a formulé une opinion sans réserve au sujet de l'exactitude et de la complétude des états financiers pour 2004. Pendant l'année, les efforts se sont poursuivis pour mettre en place un nouveau système de préparation des fiches de paie à compter du début 2006. Les autres activités clés ont concerné notamment le recouvrement de plus de 85 millions d'euros auprès d'États parties et la présentation de 34 rapports financiers et autres documents aux organes directeurs. Pendant l'année, les liquidités de l'OIAC se sont élevées en moyenne à 32 millions d'euros et l'Organisation a continué de fournir un soutien en matière d'investissement et d'administration de la Caisse de prévoyance de l'OIAC.
- 5.2 On trouvera à l'annexe 10 un aperçu, sous forme de tableau, de la situation financière de l'OIAC au 31 décembre 2005.

Ressources humaines

- 5.3 L'application de la politique de la durée limite de service à l'OIAC est demeurée hautement prioritaire et a exigé des efforts considérables de la part du Service des ressources humaines. L'évaluation des procédures applicables en matière de recrutement et de droits et prestations sociales s'est poursuivie dans l'objectif d'en améliorer l'efficacité et l'efficacité et un système de planification des ressources humaines a été élaboré, pour application expérimentale puis évaluation en 2006. En outre, une évaluation a été faite du système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel qui s'est concrétisée par une directive administrative révisée. Le système révisé permettra au Secrétariat de resserrer les liens entre, d'une part, les objectifs de la Division et des services (découlant de la budgétisation axée sur les résultats) et, d'autre part, les objectifs individuels des fonctionnaires. Une formation au système révisé est offerte aux fonctionnaires en 2006.

Systèmes d'information

- 5.4 Pendant la période visée, tous les ordinateurs du réseau sécurisé sont passés à Windows 2000. Un banc d'essai permettant de préparer et de tester les applications destinées au réseau sécurisé garantit maintenant leur bon fonctionnement. Le premier module du projet de renforcement du système d'information pour la vérification, concernant le traitement des déclarations de l'industrie et des déclarations des autres installations de fabrication de produits chimiques, a été parachevé et préparé en vue de son installation sur le réseau sécurisé après deux audits externes concluants conduits par la quatrième équipe chargée de l'audit de la sécurité. Pendant la période visée, la mise en œuvre du système SMARTStream d'automatisation et d'intégration des processus administratifs comme le recrutement et les fiches de paie a touché à sa fin avec la mise en service de l'un des deux derniers modules (module Fiches de paie)

en janvier 2006. Depuis son introduction en février 2005, l'Intranet de l'OIAC est devenu adulte. À la fin 2005, il comportait 25 pages pour autant de services, favorisant ainsi la diffusion de l'information au sein de l'OIAC.

Service des achats et de la logistique

- 5.5 En 2005, il a été procédé au recrutement de chefs de section pour les achats, la logistique et la logistique du bâtiment et les travaux ont commencé pour mettre au point des solutions visant à résoudre les problèmes persistants dans ces domaines. En dépit d'une importante charge de travail, particulièrement à la fin de l'année, la Section des achats a été en mesure de traiter toutes les demandes de biens et services qu'elle a reçues, pour un montant de quelque 8 millions d'euros. Des marchés ont été attribués à des vendeurs dans 18 pays, augmentant ainsi le nombre de pays participant au processus des achats. Néanmoins, en raison de l'emplacement du Secrétariat, 82 % des achats ont été effectués au Pays-Bas. La Section de la logistique a traité toutes les réservations de voyages par avion en temps utile, eu égard à l'efficacité opérationnelle. Les Services de logistique ont continué d'assurer avec une grande compétence la supervision de tous les aspects de la gestion du bâtiment, à la satisfaction du personnel et des délégués.

Formation et perfectionnement du personnel

- 5.6 En 2005, le Secrétariat a mis en place une politique générale et une stratégie de formation et de perfectionnement du personnel—première tentative de traiter de façon globale cette question depuis 1999. Cette initiative est liée aux nouveaux défis que s'est lancés la direction, comme la mise en œuvre de la politique de la durée de service de l'OIAC et les problèmes qu'elle pose en termes de maintien et de transfert de la mémoire institutionnelle de l'OIAC. Dans le cadre de cette stratégie, l'OIAC porte son attention sur le maintien des compétences techniques, le renforcement des capacités générales de gestion du Secrétariat et la fourniture d'aide pour l'épanouissement et la réorientation des compétences professionnelles des fonctionnaires.

CONTRÔLE INTERNE

- 5.7 Au cours de la période visée, le Bureau du contrôle interne a publié neuf rapports dans les domaines suivants : la mise en œuvre du projet de renforcement du système d'information pour la vérification, et notamment la conclusion d'un contrat avec un fournisseur de technologie de l'information, les paiements à la cessation de service, le système de trésorerie du Secrétariat, les causes et les résultats d'une fraude présumée dans les paiements contractuels, la mise en œuvre du régime de confidentialité par le Service de l'analyse des inspections et le Service de la formulation et de l'examen des politiques, le stockage et la manutention des armes et munitions par le personnel de sécurité, l'évaluation des programmes de la Division de la coopération internationale et de l'assistance et de la Division des relations extérieures. À la fin de la période visée, le pourcentage cumulé de mise en œuvre des recommandations du Bureau pour 2005 et les exercices antérieurs était élevé et s'établissait à 84 %.
- 5.8 Le 27 octobre 2005, le Conseil néerlandais d'accréditation (*Raad voor Accreditatie*) a procédé à une visite de contrôle pour évaluer le système de management de la qualité du Secrétariat, au laboratoire de l'OIAC et au Bureau du contrôle interne. Quatre points mineurs de non-conformité ont été relevés. Le Secrétariat avait apporté des

mesures correctives à tous ces points à la fin de la période considérée. Le Comité directeur pour la qualité a examiné comment le système de management de la qualité pourrait être mis en œuvre de façon plus efficace; il a également examiné les résultats des audits internes, la conduite des activités de certification au sein du laboratoire de l'OIAC et le programme de formation en matière d'assurance qualité.

ACTIVITÉS JURIDIQUES

- 5.9 Le Bureau du Conseiller juridique a participé à 35 cours de formation, ateliers et autres événements touchant à la législation de mise en œuvre conformément au plan d'action relatif à la mise en œuvre des obligations découlant de l'Article VII et à la décision sur la relance de ce plan. Il a également formulé des observations sur 60 projets de législation qui avaient été soumis par 44 États parties, fait des propositions relatives à des projets de législation à 41 autres États parties, à leur demande, et participé à 29 visites d'assistance technique dans des États parties. Le Secrétariat a reçu de neuf États parties des informations supplémentaires au titre de l'Article VII. Conformément à une décision de la Conférence relative à la relance du plan d'action concernant l'Article VII, le Secrétariat a pris contact avec les États parties et les a informés du calendrier du plan et de la décision y relative prise par la Conférence et leur a offert une assistance pour respecter ce calendrier, en particulier en ce qui concerne l'établissement ou la désignation d'une autorité nationale et l'adoption d'une législation de mise en œuvre et de mesures administratives.
- 5.10 Le Secrétariat a continué de négocier des accords bilatéraux sur les privilèges et immunités avec des États parties conformément à l'Article VIII de la Convention et quatre accords ont été conclus et approuvés par le Conseil.
- 5.11 Le Bureau du Conseiller juridique a représenté les intérêts de l'OIAC dans six affaires considérées par la Commission de recours du Secrétariat et il a représenté l'OIAC dans trois affaires en jugement au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. Il a également régulièrement fourni des avis juridiques aux organes directeurs, à des États parties et à d'autres unités du Secrétariat.
- 5.12 On trouvera à l'annexe 11 du présent rapport la liste des accords internationaux et des instruments juridiques que le Secrétariat a enregistrés au cours de la période visée.

CONFIDENTIALITÉ ET SÛRETÉ

- 5.13 En 2005, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a bouclé sa deuxième année complète d'opérations consolidées, au cours de laquelle toutes les ressources en matière de confidentialité, de sécurité de l'information et de sécurité physique ont été gérées conjointement au sein du Secrétariat pour que soit assurée la sécurité de tous les fonctionnaires, de tous les délégués et de tous les visiteurs à l'OIAC, dans le respect du régime de confidentialité. La Section de la confidentialité a apporté son soutien à une série de consultations officieuses qui ont abouti à l'approbation par la Conférence des premiers amendements à la politique de l'OIAC en matière de confidentialité depuis l'entrée en vigueur de la Convention. La Section de la sécurité de l'information a coordonné avec succès les préparatifs du Secrétariat pour trois audits externes effectués par la quatrième équipe chargée de l'audit de la sécurité, à la suite desquels l'équipe d'audit s'est déclarée satisfaite de tous les aspects relatifs à la sécurité de l'élaboration du système d'information pour la vérification. La Section de

la sécurité physique a remplacé ou amélioré la plus grande partie des installations liées à la sécurité physique et en service dans les installations de l'OIAC depuis 1998 au moins. Ces innovations donneront au Bureau de la confidentialité et de la sûreté les moyens de répondre pendant longtemps aux futurs besoins de l'OIAC en matière de sécurité de l'information et de sécurité physique.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- 5.14 Pendant la période visée, le Secrétariat a maintenu son excellent bilan en matière de santé et de sécurité. Aucun accident nécessitant un arrêt de travail ou d'incident important n'est à signaler en 2005, que ce soit au siège de l'OIAC ou sur des sites d'inspection. Les congés de maladie ont représenté 2,2 % du nombre total de journées de travail contre 2,03 % en 2004 et 2,3 % en 2003. L'inspection annuelle de santé et de sécurité a révélé que dans l'ensemble les normes de santé et de sécurité de l'OIAC étaient appliquées de manière satisfaisante. Un élément nouveau a été la nécessité de se préparer en vue d'une pandémie possible que pourrait provoquer la grippe aviaire. Le Secrétariat respecte pleinement les directives de l'Organisation des Nations Unies et de l'OMS en matière de planification organisationnelle et pendant la période visée il a organisé une simulation d'exercice de continuité opérationnelle destinée à familiariser le personnel clé avec les problèmes qui pourraient se poser pendant une pandémie et avec les processus de prise de décision associés.

Annexe 1

ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2005¹³

- | | | |
|------------------------|--|------------------------------------|
| 1. Afghanistan | 41. Danemark | 80. Jordanie |
| 2. Afrique du Sud | 42. Dominique | 81. Kazakhstan |
| 3. Albanie | 43. El Salvador | 82. Kenya |
| 4. Algérie | 44. Émirats arabes unis | 83. Kirghizistan |
| 5. Allemagne | 45. Équateur | 84. Kiribati |
| 6. Andorre | 46. Érythrée | 85. Koweït |
| 7. Antigua-et-Barbuda | 47. Espagne | 86. Lesotho |
| 8. Arabie saoudite | 48. Estonie | 87. Lettonie |
| 9. Argentine | 49. États-Unis d'Amérique | 88. Liechtenstein |
| 10. Arménie | 50. Éthiopie | 89. Lituanie |
| 11. Australie | 51. ex-République yougoslave
de Macédoine | 90. Luxembourg |
| 12. Autriche | 52. Fédération de Russie | 91. Madagascar |
| 13. Azerbaïdjan | 53. Fidji | 92. Malaisie |
| 14. Bahreïn | 54. Finlande | 93. Malawi |
| 15. Bangladesh | 55. France | 94. Maldives |
| 16. Bélarus | 56. Gabon | 95. Mali |
| 17. Belgique | 57. Gambie | 96. Malte |
| 18. Belize | 58. Géorgie | 97. Maroc |
| 19. Bénin | 59. Ghana | 98. Maurice |
| 20. Bhoutan | 60. Grèce | 99. Mauritanie |
| 21. Bolivie | 61. Grenade | 100. Mexique |
| 22. Bosnie-Herzégovine | 62. Guatemala | 101. Micronésie (États fédérés de) |
| 23. Botswana | 63. Guinée | 102. Monaco |
| 24. Brésil | 64. Guinée équatoriale | 103. Mongolie |
| 25. Brunéi Darussalam | 65. Guyana | 104. Mozambique |
| 26. Bulgarie | 66. Honduras | 105. Namibie |
| 27. Burkina Faso | 67. Hongrie | 106. Nauru |
| 28. Burundi | 68. Îles Cook | 107. Népal |
| 29. Cambodge | 69. Îles Marshall | 108. Nicaragua |
| 30. Cameroun | 70. Îles Salomon | 109. Niger |
| 31. Canada | 71. Inde | 110. Nigéria |
| 32. Cap-Vert | 72. Indonésie | 111. Nioué |
| 33. Chili | 73. Iran (République islamique d') | 112. Norvège |
| 34. Chine | 74. Irlande | 113. Nouvelle-Zélande |
| 35. Chypre | 75. Islande | 114. Oman |
| 36. Colombie | 76. Italie | 115. Ouganda |
| 37. Costa Rica | 77. Jamahiriya arabe libyenne | 116. Ouzbékistan |
| 38. Côte d'Ivoire | 78. Jamaïque | 117. Pakistan |
| 39. Croatie | 79. Japon | 118. Palaos |
| 40. Cuba | | 119. Panama |

¹³ États non parties : au 31 décembre 2005, 11 États signataires n'avaient pas encore ratifié la Convention : Bahamas, Comores, Congo, Djibouti, Guinée-Bissau, Haïti, Israël, Libéria, Myanmar, République centrafricaine et République dominicaine. En outre, à la même date, huit États n'avaient ni signé la Convention ni adhéré à celle-ci : Angola, Barbade, Égypte, Iraq, Liban, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée et Somalie.

- | | |
|--|------------------------|
| 120. Papouasie-Nouvelle-Guinée | 161. Togo |
| 121. Paraguay | 162. Tonga |
| 122. Pays-Bas | 163. Trinité-et-Tobago |
| 123. Pérou | 164. Tunisie |
| 124. Philippines | 165. Turkménistan |
| 125. Pologne | 166. Turquie |
| 126. Portugal | 167. Tuvalu |
| 127. Qatar | 168. Ukraine |
| 128. République de Corée | 169. Uruguay |
| 129. République de Moldova | 170. Vanuatu |
| 130. République démocratique du Congo | 171. Venezuela |
| 131. République démocratique populaire lao | 172. Viet Nam |
| 132. République tchèque | 173. Yémen |
| 133. République-Unie de Tanzanie | 174. Zambie |
| 134. Roumanie | 175. Zimbabwe |
| 135. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | |
| 136. Rwanda | |
| 137. Sainte-Lucie | |
| 138. Saint-Kitts-et-Nevis | |
| 139. Saint-Marin | |
| 140. Saint-Siège | |
| 141. Saint-Vincent-et-les-Grenadines | |
| 142. Samoa | |
| 143. Sao Tomé-et-Principe | |
| 144. Sénégal | |
| 145. Serbie-et-Monténégro | |
| 146. Seychelles | |
| 147. Sierra Leone | |
| 148. Singapour | |
| 149. Slovaquie | |
| 150. Slovénie | |
| 151. Soudan | |
| 152. Sri Lanka | |
| 153. Suède | |
| 154. Suisse | |
| 155. Suriname | |
| 156. Swaziland | |
| 157. Tadjikistan | |
| 158. Tchad | |
| 159. Thaïlande | |
| 160. Timor-Leste | |

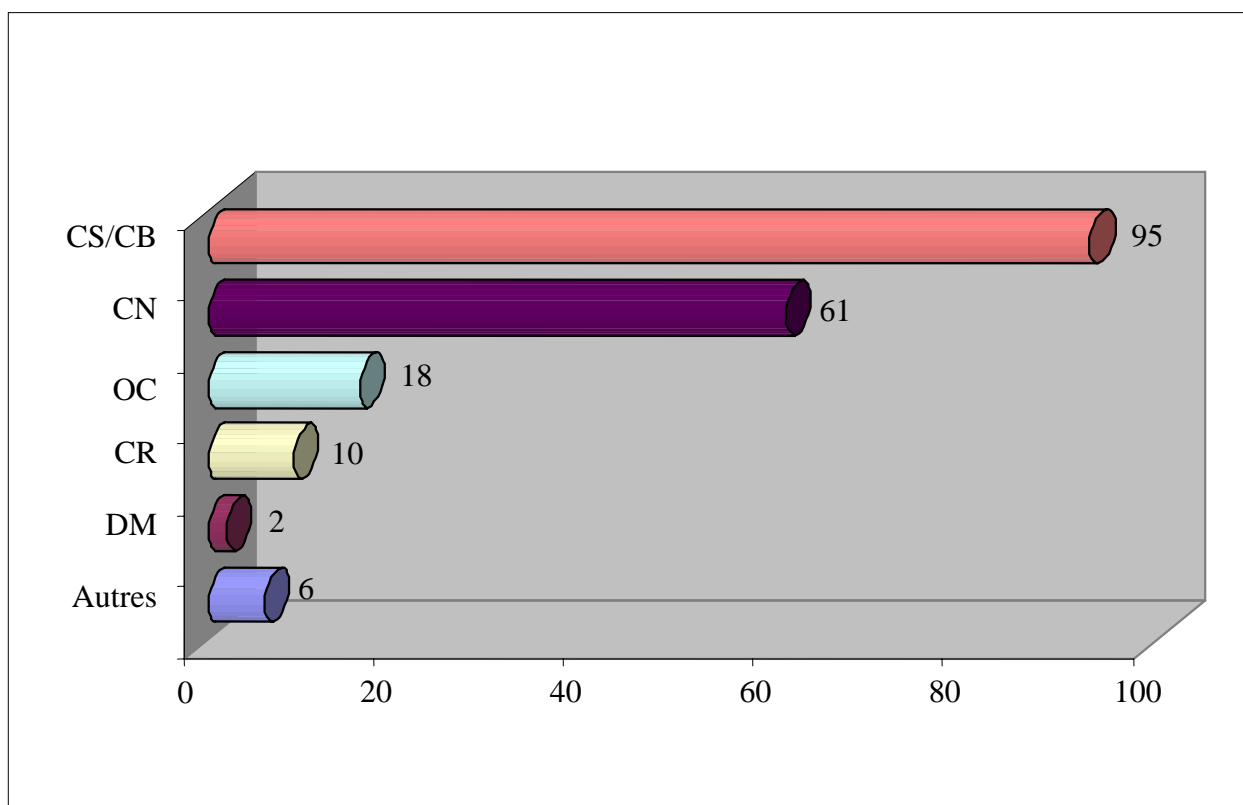
Annexe 2

LISTE DES AGENTS CHIMIQUES DÉCLARÉS ET DÉTRUITS AU 31 DÉCEMBRE 2005

Dénomination commune du produit chimique	Tableau de la Convention	Quantité déclarée (tonnes)	Quantité détruite (tonnes)
Catégorie 1			
GB (sarin)	Tableau 1 : A (1)	15 047,045	6 228,144528
GD (soman)	Tableau 1 : A (1)	9 174,819	0,015752
GA (tabun)	Tableau 1 : A (2)	2,283	0,379
VX	Tableau 1 : A (3)	19 590,209	1 548,828579
EA 1699	Tableau 1 : A (3)	0,002	
Moutarde au soufre, ypérite, H, HD, ypérite contenue dans de l'huile	Tableau 1 : A (4)	17 420,645	2 775,969009
Mélange d'ypérite et de lewisite (y compris mélange de HD/L dans du dichloroéthane)	Tableau 1 : A (4) Tableau 1 : A (5)	345,051	194,592
Lewisite, L	Tableau 1 : A (5)	6 745,903	255,875
DF	Tableau 1 : B (9)	443,967	204,8196
QL	Tableau 1 : B (10)	46,185	0,477
OPA	Non inscrit	730,545	655,12568
Inconnu		2,858	0,08782
Déchet toxique (moutarde au soufre dégradée)		1,705	1,705
		69 551,217	11 866,018968

Annexe 3

**NOMBRE D'ÉTATS PARTIES AYANT DÉCLARÉ DES AGENTS
DE LUTTE ANTIÉMEUTE, PAR TYPE D'AGENT¹⁴
AU 31 DÉCEMBRE 2005**



¹⁴ Nomenclature UICPA pour les agents de lutte antiémeute figurant dans ce graphique :

CN : 2-chloro-1-phényl-éthanone

CS/CB : [(chloro-2 phényl) méthylène] propanédinitrile

CR : Dibenz(b,f)-1,4-oxazépine

DM : Diphénylamine chloroarsine (Adamsite)

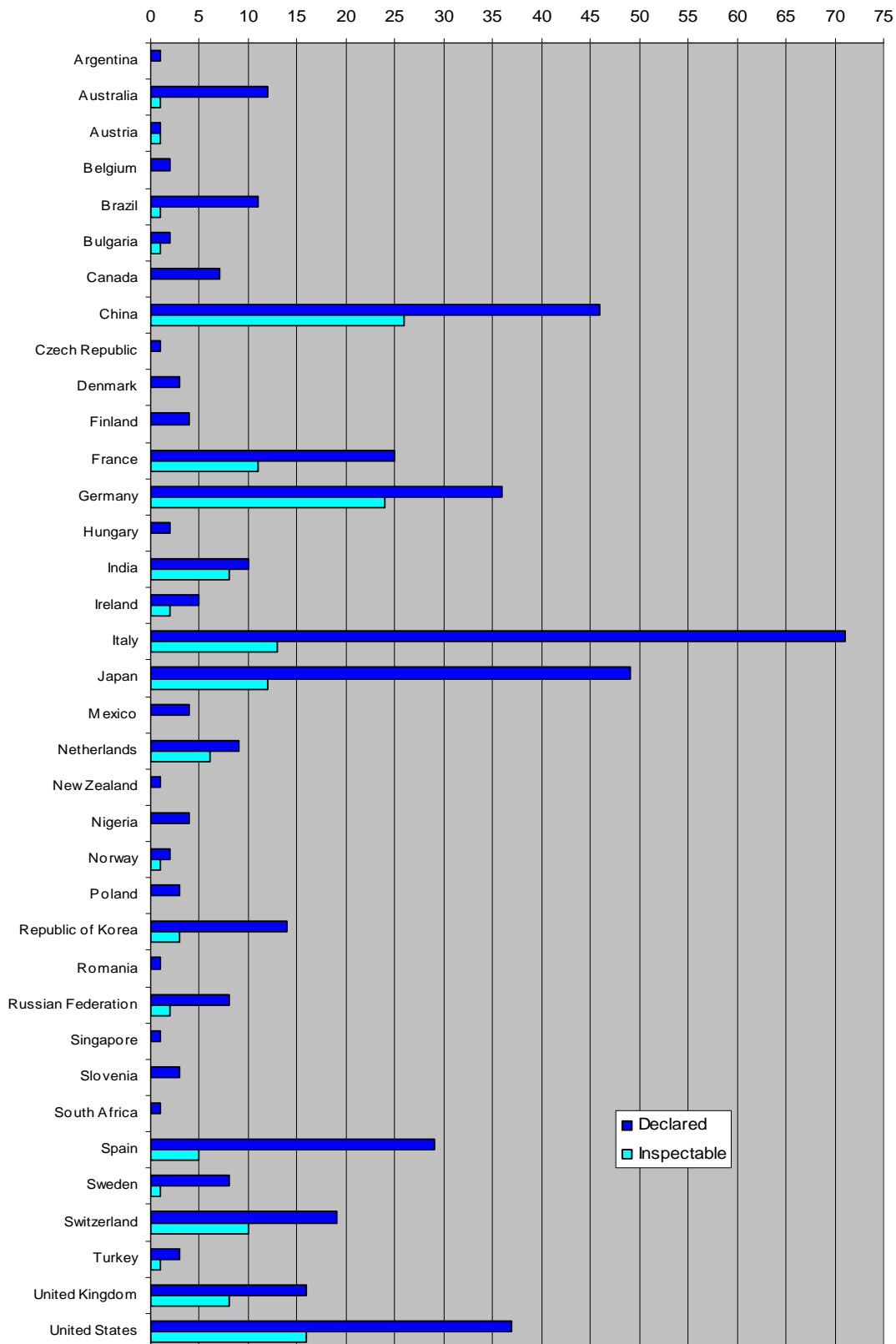
MPA : N-nanonymorpholine

OC : N-(4-hydroxy-3-méthoxyphényl)3-8-méthyl-6-nonénamide

Dans ce diagramme, la catégorie "Autres" comprend le bromoacétate d'éthyle, le MPA, le vanillylamide d'acide pélagronique, le gaz poivré, le chlorure de phényle et un mélange d'OC et de CS.

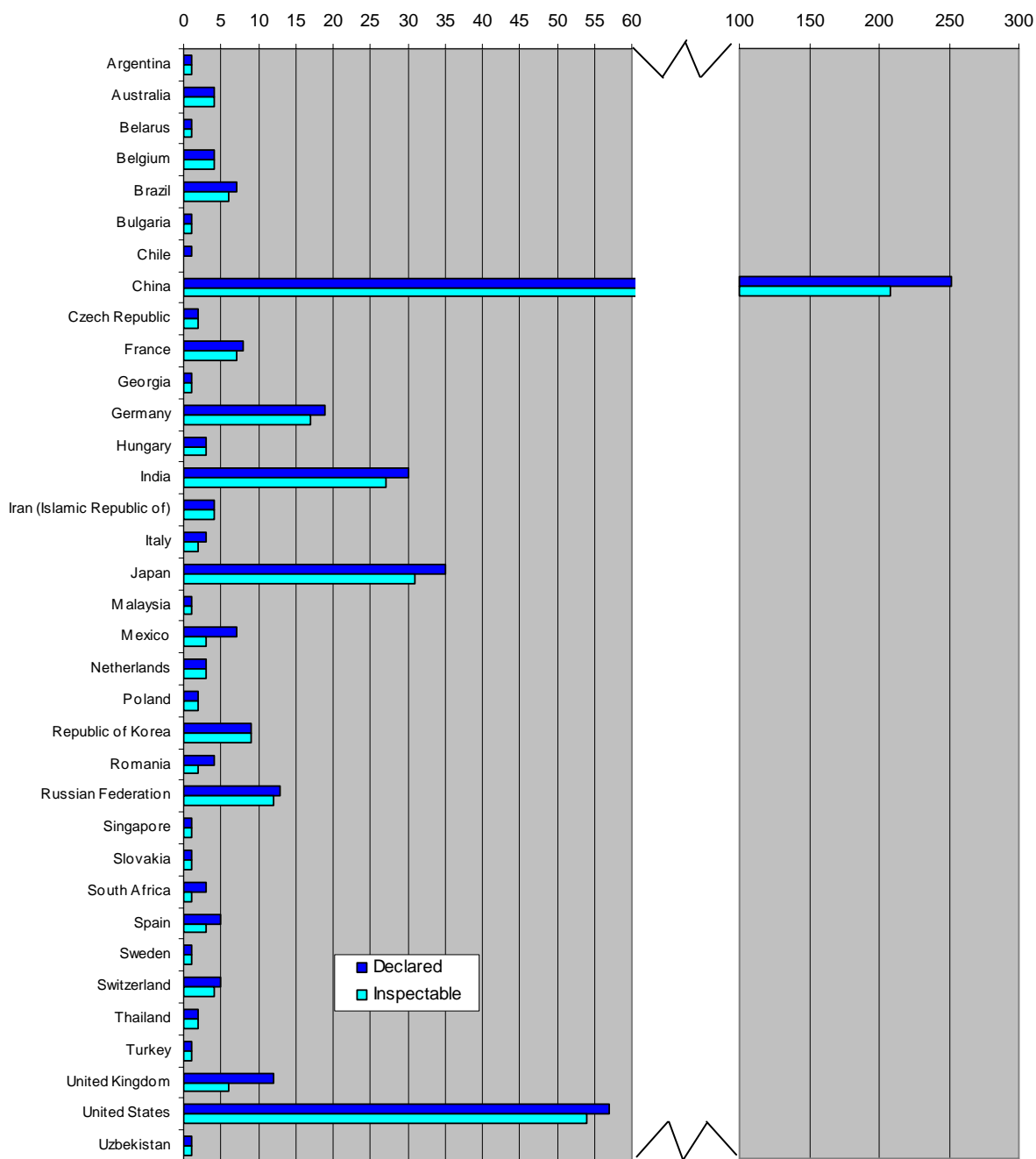
Annexe 4

**INSTALLATIONS DU TABLEAU 2 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION
AU 31 DÉCEMBRE 2005**



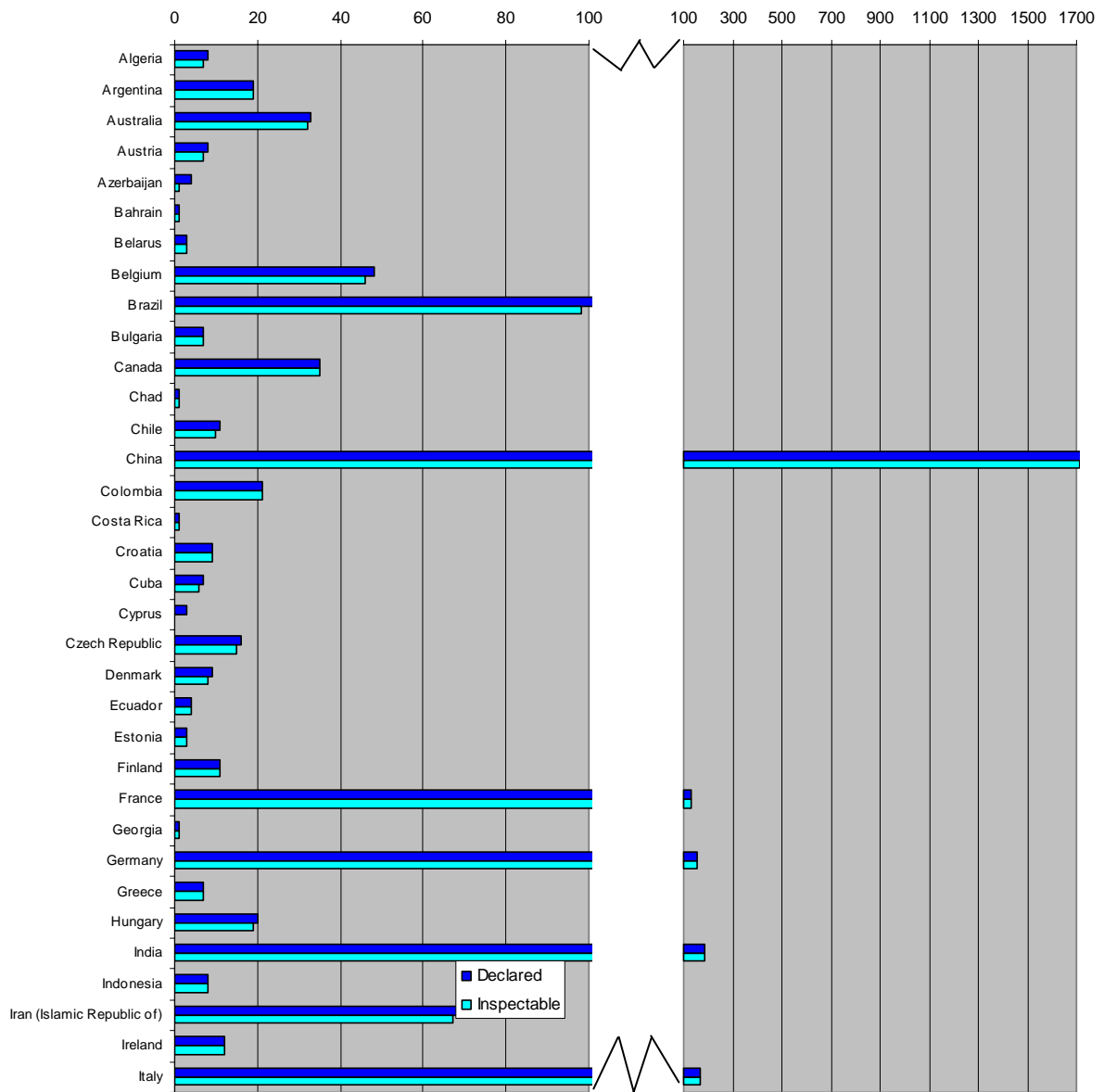
Annexe 5

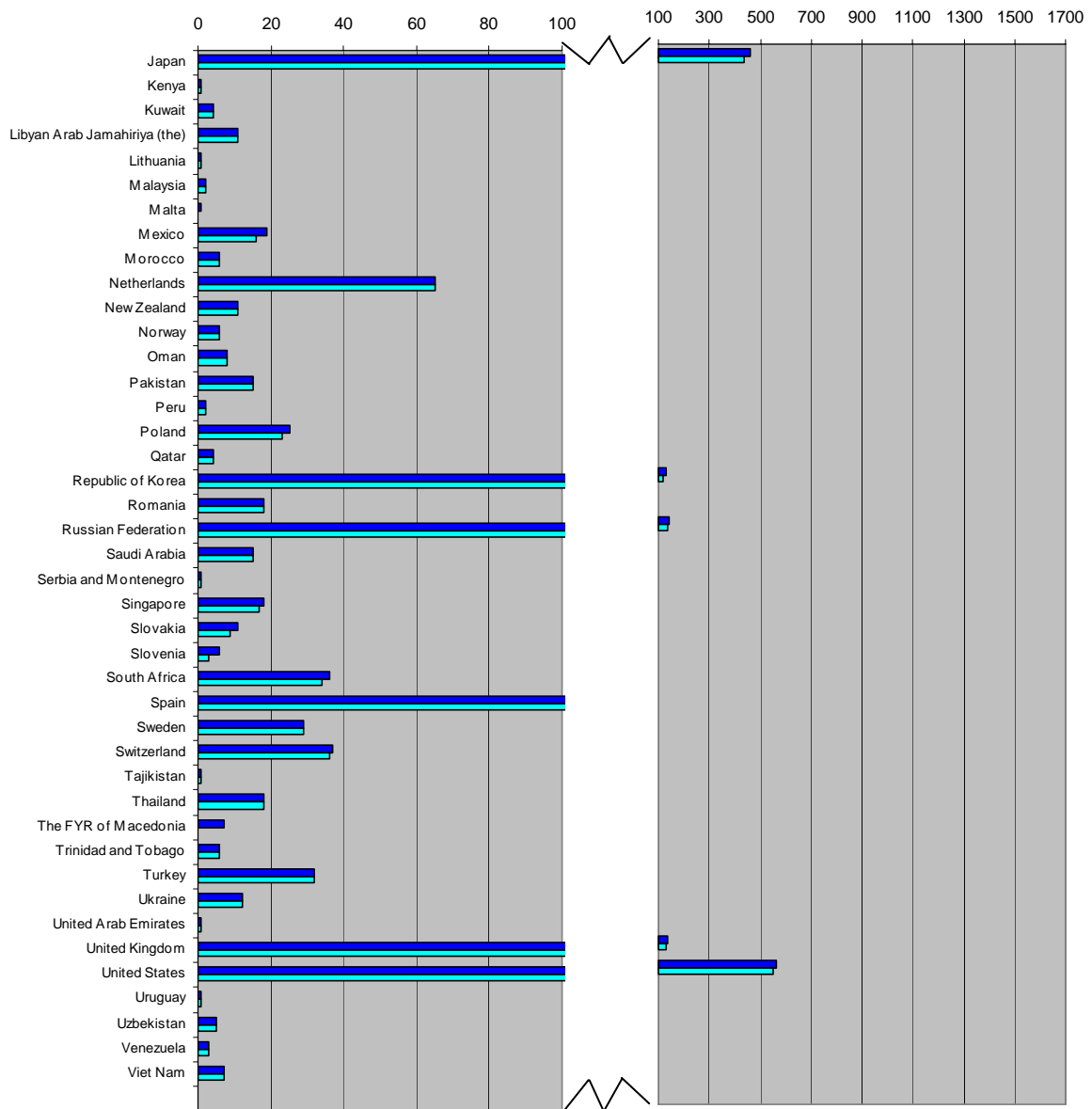
**INSTALLATIONS DU TABLEAU 3 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION
AU 31 DÉCEMBRE 2005**



Annexe 6

INSTALLATIONS DE PCOD/PSF DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION
AU 31 DÉCEMBRE 2005





Annexe 7

LISTE DES LABORATOIRES DÉSIGNÉS PAR L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2005¹⁵

No.	État partie	Nom et adresse du laboratoire	Personne à contacter	Date de désignation
1.	Afrique du Sud	Laboratoires Protechnik (Pty) Ltd 103 Combretum Crescent Highveld Technopark Centurion, Gauteng Afrique du Sud	M. Francois van Straten Tel. : +27 12 665 9418 Fax : +27 12 665 0240	16 août 2004
2.	Allemagne	Institut technique militaire pour la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques - Schutz B.P. 1142 (Humboldtstrasse 1) 29633 Munster	Dr Stefan Kremer Tel. : +49 51 92 13 6433 Fax : +49 51 92 13 6355	29 juin 1999
3.	Belgique	DLD (Département des laboratoires de défense) Kwartier Majoor Housiau Martelarenstraat 181 B-1800 Vilvoorde (Peutie) Belgique	M. Mark Kemps Tél. : +32 2 755 5837 Fax : +32 2 755 5997	12 mai 2004
4.	Chine	Laboratoire de chimie analytique, Institut de recherche sur la protection contre les produits chimiques (RICD) B.P. 1043 Yangfaug Town Changping District Beijing 102205	M. Chongxi Wei Tel. : +86 10 6976 0259 Fax : +86 10 6976 0254	17 nov. 1998
5.	Espagne	Usine nationale "La Marañosa" Carretera San Martin de la Vega. Km. 10.5 San Martin de la Vega Madrid 28330 Espagne	M. D. Ramón Aguilar Ulló Tel. : +34 91 80 98591 Fax : +34 91 80 98571	16 août 2004
6.	États-Unis d'Amérique	Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood AMSSB-RRT-CF, Bldg. E5100 5183 Blackhawk Road Aberdeen Proving Ground, MD 21010-5424, Edgewood	Dr Dennis J. Reutter Tel. : +1 410 436 2840 Fax : +1 410 436 3384	17 nov. 1998

¹⁵ L'astérisque placé après le nom d'un laboratoire indique qu'à la fin de la période visée, ledit laboratoire n'avait pas retrouvé son statut de laboratoire désigné de l'OIAC à cause de sa mauvaise performance à un essai d'aptitude officiel récent de l'OIAC. Ces laboratoires ne sauront être pris en compte pour la réception d'échantillons prélevés aux fins d'analyse hors site avant d'avoir réussi les essais d'aptitude de l'OIAC suivants.

7.	États-Unis d'Amérique	Laboratoire national Lawrence Livermore, Université de Californie Mail Stop L-175 7000 East Avenue Livermore, CA 94550-9234	M. Armando Alcaraz Tel. : +1 925 423 6889 Fax : +1 925 423 6434	14 avril 2003
8.	Fédération de Russie	Laboratoire de contrôle chimique et analytique de l'Université militaire pour la radioprotection et la protection chimique et biologique Brigadirsky pereulok, 13 107005 Moscow	Dr I. Rybalchenko Tel. : +7 095 693 3857 Fax : +7 095 693 3857	4 août 2000
9.	Finlande	Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur les armes chimiques (VERIFIN) B.P. 55 A.I.Virtasen aukio 1 FIN-00014 University of Helsinki	M. Martin Söderström Tel. : +358 9 191 50438 Fax : +358 9 19150437	17 nov. 1998
10.	France	DGA - Centre d'Etudes du Bouchet (CEB) 5 rue Lavoisier B.P. 3 91710 Vert le Petit	Dr Bruno Bellier Tel. : +33 1 69 90 84 21 Fax : +33 1 64 93 52 66	29 juin 1999
11.	Pays-Bas	Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté Lange Kleiweg 137 2288 GJ Rijswijk	Dr Marieke van Deursen Tel. : +31 (0)15 284 3831 Fax : +31 (0)15 284 3991	17 nov. 1998
12.	Pologne*	Institut militaire de chimie et de radiométrie – Laboratoire pour la vérification de la Convention sur les armes chimiques al. Antoniego Chrusciela 105 00-910 Warsaw	M. Andrzej Chalas Tel. : +48 22 516 9931 Fax : +48 22 673 5180	29 juin 1999
13.	République de Corée	Laboratoire d'analyse chimique, Département CB, Agence de recherche sur la défense 179-1 Su-Nam Dong Yuseong, Taejon 305-600	Dr Il-Hyun Kim Tel. : +82 42 821 4670 Fax : +82 42 821 2391	17 nov. 1998
14.	République tchèque*	Institut de recherche sur les synthèses organiques, Centre d'écologie, de toxicologie et d'analyse, Département analytique Rybitví 296 532 18 Pardubice	Dr Ivan Kolb Tel. : +420 46 682 2145 Fax : +420 46 682 2978	29 juin 1999
15.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Laboratoire scientifique et technologique pour la défense de Porton Down Salisbury Wiltshire SP4 0JQ	M. Colin Pottage Tel. : +44 1980 61 3397 Fax : +44 1980 61 3822	29 juin 1999

16.	Singapour	Laboratoire de vérification, Centre de défense chimique (CCD), Laboratoires nationaux DSO Block 6, 11 Stockport Road Singapour 117605	Mme Sng Mui Tiang Tel. : +65 6871 2901 Fax : +65 6872 6219	14 avril 2003
17.	Suède*	Institut suédois de recherche sur la défense (FOI), Département de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques Cementvägen 20 SE-901 82 UMEÅ	Dr Crister Åstot Tel. : +46 90 10 67 11 Fax : +46 90 10 68 03	17 nov. 1998
18.	Suisse	Laboratoire Spiez CH 3700 Spiez Suisse	Dr Peter Siegenthaler Tel. : +41 33 228 17 30 Fax : +41 33 228 14 02	17 nov. 1998

Annexe 8

DÉCLARATIONS SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX DE PROTECTION, PAR ANNÉE, EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES, AU 31 DÉCEMBRE 2005¹⁶

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1.	Afrique du Sud ¹⁷	✓ Nov. 2002	✓ Nov. 2002	✓ Nov. 2002	✓ Nov. 2002	✓ Nov. 2002	✓ Nov. 2002	✓ Nov. 2002		✓ Mars
2.	Albanie		✓ Oct.							✓ Jan.
3.	Algérie					✓ Jan.				
4.	Allemagne				✓ Fév.	✓ Jan.		✓ Jan.	✓ Mars	✓ Mars
5.	Arabie saoudite						✓ Nov.			
6.	Argentine								✓ Sep.	✓✓ Mai, Oct.
7.	Arménie							✓ Fév.		
8.	Australie			✓ Sept.	✓ Août	✓ Nov.	✓ Sept.	✓ Juin	✓ Juil.	✓ Avr.
9.	Autriche ¹⁸	✓ Jan. 2003	✓ Jan. 2003	✓ Jan. 2003	✓ Jan. 2003	✓ Jan. 2003	✓ Jan. 2003	✓ Jan.		✓ Juil.
10.	Azerbaïdjan							✓ Fév.		✓ Mars
11.	Bangladesh								✓ Sept. 2005	✓ Sept.
12.	Bélarus		x Mars	x Jan.	x Mars	x Mars	x Oct.	x Mars	x Mai	x Juin
13.	Belgique				✓ Fév.		✓ Sept.	✓✓ Avr, Oct.	✓ Oct.	✓ Déc.
14.	Bolivie									

¹⁶ Une coche (✓) dans cette colonne signifie que l'État partie en question a fourni des renseignements sur son programme national de protection; un x signifie que selon ces renseignements aucun programme n'était en place; le ou les mois correspondent aux dates de réception de la ou des déclarations par le Secrétariat.

¹⁷ La déclaration de l'Afrique du Sud, de novembre 2002, couvre la période 1997 - 2003.

¹⁸ La déclaration de l'Autriche, de janvier 2003, couvre la période 1997 - 2003.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
15.	Bosnie-Herzégovine								x Mai	
16.	Brésil							x Mars		
17.	Brunéi Darussalam									
18.	Bulgarie						✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.
19.	Cambodge									
20.	Canada		✓ Déc.		✓ Fév.	✓ Mai	✓ Juin	✓ Jan.		✓ Mars
21.	Chili	x Mai	x Mars	x Mars						
22.	Chine						✓ Sept.	✓ Août	✓ Nov.	✓ Avr.
23.	Costa Rica									
24.	Croatie				✓ Mai		✓ Août			
25.	Cuba									✓ Avr.
26.	Danemark ¹⁹	✓ Juin	✓ Juin	✓ Juin				✓ Fév.		
27.	Émirats arabes unis									
28.	Espagne			✓ Août	✓ Sept.	✓ Déc.		✓ Mai	✓ Déc.	✓ Déc.
29.	Estonie									
30.	États-Unis d'Amérique			✓ Août		✓ Sept	✓ Sept.		✓ Mars	✓ Avr.
31.	Éthiopie			✓ Jan.				✓ Fév.		
32.	Fédération de Russie									✓ Juil.
33.	Finlande			✓ Mars	✓ Mars	✓ Avr.			✓ Fév.	
34.	France	✓ Nov.	✓ Déc.		✓ Mars				✓ Déc.	
35.	Grèce									✓ Juin
36.	Hongrie									✓ Mai
37.	Inde							✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Juin
38.	Indonésie									✓ Mai

¹⁹ La déclaration du Danemark, de juin 1999, couvre la période 1997 - 1999.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
39.	Iran (République islamique d')							✓ Sep.	✓ Oct.	✓ Avr
40.	Italie						✓ Juil.	✓ Mai 2004	✓ Mai	✓ Juin
41.	Jamahiriya arabe libyenne									✓✓ Juil., Août
42.	Japon ²⁰					✓ Sept.	✓ Déc.	✓ Déc.		✓ Avr.
43.	Kazakhstan								✓ Mars	
44.	Lettonie						x Nov.			
45.	Liechtenstein					x Mars	x Mars	x Jan.	x Fév.	x Jan.
46.	Lituanie		✓ Déc.							✓ Août
47.	Malaisie									✓ Sep.
48.	Malawi ²¹		x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov.
49.	Maldives									
50.	Malte								✓ Mars	
51.	Maroc							x Avr.		
52.	Maurice								✓ Nov.	✓ Nov.
53.	Mongolie									✓ Oct.
54.	Nigéria ²²			✓ Août 2005	✓ Août 2005	✓ Août 2005	✓ Août 2005	✓ Août 2005	✓ Août 2005	✓ Août
55.	Norvège				✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.		✓ Mars	✓ Oct.
56.	Nouvelle-Zélande									✓ Mai
57.	Ouzbékistan									x Août
58.	Pakistan									✓ Sep.

²⁰ La déclaration du Japon, d'avril 2005, couvre l'année 2004.

²¹ La déclaration du Malawi, de novembre 2005, couvre la période 1998 - 2005.

²² La déclaration du Nigéria, d'août 2005, couvre la période 1999 - 2005.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
59.	Panama							x Mars 2004	x Mars	
60.	Pays-Bas ²³					✓ Sept.	✓ Mai 2005	✓ Mai 2005	✓ Mai 2005	✓ Mai
61.	Pérou									✓ Avr.
62.	Philippines						✓ Août			
63.	Portugal							✓ Avr.		✓ Juin
64.	République de Corée					✓ Nov.		✓✓ Jan., Nov.		✓ Mai
65.	République démocratique populaire lao									x Août
66.	République tchèque		✓ Mars	✓ Fév.		✓ Fév.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Oct.	✓ Mars
67.	Roumanie		✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Nov.		✓✓ Fév., Oct.	✓ Déc.	✓✓ Mars, Nov.
68.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	✓ Mai	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Mars
69.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines									x Nov.
70.	Sao Tomé-et-Principe ²⁴							✓ Nov. 2005	✓ Nov. 2005	✓ Nov.
71.	Sénégal									✓ Sept.
72.	Serbie-et-Monténégro					✓ Déc.			✓ Déc.	

²³ La déclaration des Pays-Bas, de mai 2005, couvre la période 2002 - 2005.

²⁴ La déclaration de Sao Tomé-et-Principe, de novembre 2005, couvre la période 2003 - 2005.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
73.	Singapour								✓ Août	✓ Avr.
74.	Slovaquie						✓ Fév.			✓ Août
75.	Slovénie					✓ Avr.		✓ Avr.		✓ Mai
76.	Sri Lanka	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov. 2005	x Nov.
77.	Suède		✓ Mai	✓ Mars		✓ Mars	✓ Déc.	✓ Déc.	✓ Déc.	
78.	Suisse		✓ Sept.	✓ Avr.	✓ Mars	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars
79.	Tadjikistan									✓ Mai
80.	Togo									
81.	Turquie						✓ Oct.			✓ Oct.
82.	Ukraine				✓ Mai		✓ Oct.	✓ Juil.		
83.	Zimbabwe			x Nov.						
Sous-total, programmes de protection		5	12	14	16	21	23	29	28	47
Total, déclarations		7	16	19	19	25	28	36	34	54

Annexe 9

**MODALITÉS CHOISIES PAR LES ÉTATS PARTIES POUR L'ASSISTANCE À
FOURNIR AU TITRE DU PARAGRAPHE 7 DE L'ARTICLE X DE LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES**

	État membre	Date de soumission	Fonds de contributions volontaires	Accord bilatéral	Offre unilatérale
1.	Afrique du Sud	Nov 1997			✓
2.	Albanie	Mai 2002	✓		
3.	Allemagne	Oct. 1997			✓
4.	Arabie saoudite	Nov 2004	✓		
5.	Arménie	Mars 2003			✓
6.	Australie	Oct. 1997			✓
7.	Autriche	Oct. 1997			✓
8.	Bélarus	Mai 1997			✓
9.	Belgique	Déc 1997	✓		
10.	Bosnie-Herzégovine	Jan. 2004	✓		
11.	Bulgarie	Jan. 1998			✓
12.	Canada	Sept. 1997	✓		
13.	Chili	Mai 1997	✓		
14.	Chine	Sept. 1999			✓
15.	Croatie	Juil 1999			✓
16.	Cuba	Nov. 1997			✓
17.	Danemark	Jan. 1998	✓		
18.	Espagne	Nov. 1997 Sept. 2003			✓ ✓
19.	Estonie	Oct. 2001	✓		
20.	États-Unis d'Amérique	Oct. 1997			✓
21.	Éthiopie	Juin 2002	✓		
22.	ex-République yougoslave de Macédoine	Oct. 2003	✓		
23.	Fédération de Russie	Sept. 1999			✓
24.	Fidji	Déc. 2005	✓		
25.	Finlande	Déc. 1997	✓		
26.	France	Oct. 1997			✓
27.	Géorgie	Oct. 2000			✓
28.	Grèce	Juin 2000 Juin 2003	✓ ✓		
29.	Hongrie	Déc. 1998	✓		
30.	Inde	Nov. 1997			✓
31.	Iran (République islamique d')	Juin 1998		✓	✓
32.	Irlande	Jan. 1998	✓		
33.	Italie	Oct. 1997	✓		

	État membre	Date de soumission	Fonds de contributions volontaires	Accord bilatéral	Offre unilatérale
34.	Japon	Mars 1999	✓		✓
35.	Kenya	Déc. 2003	✓		
36.	Koweït	Juin 1999	✓		
37.	Lettonie	Juin 1999			✓
38.	Liechtenstein	Jan. 2001	✓		
39.	Lituanie	Juin 1999	✓		✓
40.	Luxembourg	Nov. 1997	✓		
41.	Malte	Déc. 2000	✓		
42.	Mexique	Nov. 2005	✓		
43.	Moldova	Jan. 2001			✓
44.	Mongolie	Jan. 1998			✓
45.	Norvège	Nov. 1997	✓		
46.	Nouvelle-Zélande	Juin 1997	✓		
47.	Oman	Mars 1998	✓		
48.	Pakistan	Août 1998 Fév. 2004	✓ ✓		✓
49.	Pays-Bas	Juil. 1997 Nov. 2001	✓ ✓		
50.	Pérou	Avr. 1998	✓		
51.	Pologne	Oct. 1997	✓		✓
52.	Portugal	Mars 1999			✓
53.	République de Corée	Déc. 1997 Oct. 1998	✓ ✓		
54.	République tchèque	Oct. 1997			✓
55.	Roumanie	Oct. 1997			✓
56.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oct. 1997 Fév. 2002	✓		✓
57.	Serbie-et-Monténégro	Mai 2005			✓
58.	Singapour	Déc. 1997			✓
59.	Slovaquie	Nov. 1997			✓
60.	Slovénie	Juil. 1998	✓		✓
61.	Suède	Oct. 1997	✓		✓
62.	Suisse	Oct. 1997	✓		✓
63.	Thaïlande	Mars 2004	✓		
64.	Turquie	Avr. 1998	✓		
65.	Ukraine	Jan. 2000			✓
66.	Zimbabwe	Jan. 2001	✓		
TOTAL		66	39	1	35

Annexe 10

SITUATION FINANCIÈRE DE L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2005

ÉTAT I : RECETTES ET DES DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES
ET DES SOLDES DES FONDS—TOUS FONDS

	Fonds général		Fonds de roulement		Comptes spéciaux et Fonds de contributions volontaires pour l'assistance		Fonds d'affectation spéciale		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Quotes-parts annuelles	70 677 400	68 653 390	-	-	-	-	-	-	70 677 400	68 653 390
Contributions volontaires	-	-	-	-	9 731	25 177	2 774 649	531 821	2 784 380	556 998
Recettes accessoires :										
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V	5 733 187	4 930 223	-	-	-	-	-	-	5 733 187	4 930 223
Quotes-parts annuelles – nouveaux États membres	4 093	87 947	-	-	-	-	-	-	4 093	87 947
Intérêts créditeurs	631 083	439 170	-	-	61 857	96 870	67 877	42 192	760 817	578 232
Ajustements de change	1 399	-	-	-	-	-	-	264	1 399	264
Divers	290 962	131 718	-	-	-	250 000	-	13	290 962	381 731
TOTAL DES RECETTES	77 338 124	74 242 448	-	-	71 588	372 047	2 842 526	574 290	80 252 238	75 188 785
Dépenses	68 755 186	64 839 653	-	-	237 286	858 662	2 565 343	1 436 238	71 557 815	67 134 553
TOTAL DES DÉPENSES	68 755 186	64 839 653	-	-	237 286	858 662	2 565 343	1 436 238	71 557 815	67 134 553
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)	8 582 938	9 402 795	-	-	(165 698)	(486 615)	277 183	(861 948)	8 694 423	8 054 232
Ajustements sur l'exercice antérieur	(246 031)	(10 225)	-	-	21	299 612	(2 737)	285 007	(248 747)	574 394
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	8 336 907	9 392 570	-	-	(165 677)	(187 003)	274 446	(576 941)	8 445 676	8 628 626
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice antérieur	1 619 740	1 142 962	-	-	112 312	-	114 470	-	1 846 522	1 142 962
Virements à destination ou en provenance d'autres fonds	240 655	2 100 320	-	-	(240 655)	(2 100 320)	-	-	-	-
Montants portés au crédit des États membres	(1 816 089)	(5 146 476)	-	-	-	-	-	-	(1 816 089)	(5 146 476)
Augmentation du Fonds de roulement	-	-	1 696	5 057 094	-	-	-	-	1 696	5 057 094
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	18 655 158	11 165 782	9 900 000	4 842 906	2 866 570	5 153 893	1 505 748	2 082 689	32 927 476	23 245 270
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	27 036 371	18 655 158	9 901 696	9 900 000	2 572 550	2 866 570	1 894 664	1 505 748	41 405 281	32 927 476

ÉTAT II : ACTIF, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS—TOUS FONDS

	Fonds général		Fonds de roulement		Comptes spéciaux et Fonds de contributions volontaires pour l'assistance		Fonds d'affectation spéciale		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Liquidités et dépôts à terme	32 605 323	9 515 608	9 875 110	9 973 816	2 527 940	3 028 828	2 717 248	3 380 663	47 725 621	25 898 915
Comptes débiteurs :										
Quotes-parts annuelles des États membres	5 603 469	11 236 557	-	-	-	-	-	-	5 603 469	11 236 557
Contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	233 600	175 000	233 600	175 000
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V	2 393 855	2 875 133	-	-	-	-	-	-	2 393 855	2 875 133
Autres contributions à recevoir	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	50 000
Avances	-	-	24 242	259 960	-	-	-	350 000	24 242	609 960
Soldes interfonds	80 149	498 285	-	-	1 400	3 000	129 784	254 693	211 333	755 978
Soldes interentités	136	-	-	-	-	-	-	-	136	-
Divers	1 188 968	973 205	31 421	10 927	43 210	11 312	41 533	6 674	1 305 132	1 002 118
Autres éléments d'actif	2 922 291	2 545 304	-	-	-	-	1 010	-	2 923 301	2 545 304
TOTAL DE L'ACTIF	44 794 191	27 694 092	9 930 773	10 244 703	2 572 550	3 043 140	3 123 175	4 167 030	60 420 689	45 148 965
Contributions reçues d'avance	11 541 877	2 861 281	-	-	-	-	74 873	2 382 400	11 616 750	5 243 681
Engagements non réglés	5 718 325	3 052 374	-	-	-	122 163	1 095 721	179 519	6 814 046	3 354 056
Comptes créditeurs :										
Soldes interfonds	131 183	257 693	29 077	344 703	-	54 407	51 072	99 177	211 332	755 980
Soldes interentités	-	4 032	-	-	-	-	-	-	-	4 032
Divers	366 435	2 813 554	-	-	-	-	6 845	186	373 280	2 813 740
Autres dettes	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	50 000
TOTAL DU PASSIF	17 757 820	9 038 934	29 077	344 703	-	176 570	1 228 511	2 661 282	19 015 408	12 221 489
Solde des fonds	27 036 371	18 655 158	9 901 696	9 900 000	2 572 550	2 866 570	1 894 664	1 505 748	41 405 281	32 927 476
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS	27 036 371	18 655 158	9 901 696	9 900 000	2 572 550	2 866 570	1 894 664	1 505 748	41 405 281	32 927 476
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	44 794 191	27 694 092	9 930 773	10 244 703	2 572 550	3 043 140	3 123 175	4 167 030	60 420 689	45 148 965

ÉTAT III : CRÉDITS OUVERTS—FONDS GÉNÉRAL

Programme	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant approuvé	Virements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
Programme 1 – Vérification	8 550 869	650 000	9 200 869	6 881 053	1 398 815	8 279 868	921 001
Programme 2 – Inspectorat	29 546 133	(650 000)	28 896 133	24 241 747	1 115 094	25 356 841	3 539 292
Total Dépenses de vérification	38 097 002	-	38 097 002	31 122 800	2 513 909	33 636 709	4 460 293
Programme 3 – Coopération internationale et assistance	4 872 868	-	4 872 868	4 093 480	359 978	4 453 458	419 410
Programme 4 – Secrétariat des organes directeurs	4 802 010	(200 000)	4 602 010	3 996 455	218 768	4 215 223	386 787
Programme 5 – Relations extérieures	1 995 215	-	1 995 215	1 584 002	58 155	1 642 157	353 058
Programme 6 – Direction générale	7 034 352	50 000	7 084 352	6 474 146	327 545	6 801 691	282 661
Programme 7 – Administration	18 893 553	150 000	19 043 553	15 765 978	2 239 970	18 005 948	1 037 605
Total Dépenses d'administration et autres coûts	37 597 998	-	37 597 998	31 914 061	3 204 416	35 118 477	2 479 521
TOTAL	75 695 000	-	75 695 000	63 036 861	5 718 325	68 755 186	6 939 814

Annexe 11

**ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES ENREGISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE
ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2005**

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/de l'instrument	Parties	Dates		Document contenant le texte de l'accord
			de signature	d'entrée en vigueur	
IAR107	Accord d'installation concernant une installation de stockage d'armes chimiques	OIAC Libye	04-02-05	04-02-05	EC-39/DEC.3
IAR108	Accord d'installation concernant une installation de destruction d'armes chimiques	OIAC Libye	04-02-05	04-02-05	EC-39/DEC.2
IAR109	Accord d'installation concernant une installation de fabrication d'armes chimiques	OIAC Libye	04-02-05	04-02-05	EC-39/DEC.4
IAR110	Accord d'installation concernant une installation de fabrication d'armes chimiques	OIAC Libye	04-02-05	04-02-05	EC-39/DEC.5
IAR112	Arrangement d'installation concernant les inspections sur place à une installation unique à petite échelle	OIAC France	25-04-05	25-04-05	EC-40/DEC.1
IAR114	Accord relatif aux privilèges et immunités au titre du paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC Suisse	20-07-05	22-11-05	EC-41/DEC.5
IAR115	Accord d'installation concernant les inspections sur place à une installation unique à petite échelle	OIAC République populaire de Chine	12-09-05	12-09-05	EC-41/DEC.1
IAR116	Accord relatif aux privilèges et immunités au titre du paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC Cuba	30-11-05	À venir	EC-40/DEC.12

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/de l'instrument	Parties	Dates		Document contenant le texte de l'accord
			de signature	d'entrée en vigueur	
IAR117	Accord d'installation concernant les inspections sur place à une installation du Tableau 1 servant à des fins de protection	OIAC République populaire de Chine	12-09-05	12-09-05	EC-41/DEC.2
IAR118	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation de destruction à l'explosif	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-40/DEC.7
IAR119	Accord d'installation concernant une installation unique à petite échelle du Tableau 1	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-MVII/DEC.1
IAR120	Accord d'installation concernant une installation de fabrication à des fins de protection de quantités de produits chimiques du Tableau 1 inférieures à 10 kg	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-MVII/DEC.1
IAR121	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation d'élimination d'agents chimiques	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-36/DEC.6
IAR122	Accord d'installation sur les inspections sur place à l'installation d'élimination d'agents chimiques	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-30/DEC.16
IAR123	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation de destruction à l'explosif	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-37/DEC.3
IAR124	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation prototype d'essai et de destruction par détonation	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-30/DEC.12
IAR125	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation de transfert de produits chimiques	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-30/DEC.6

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/de l'instrument	Parties	Dates		Document contenant le texte de l'accord
			de signature	d'entrée en vigueur	
IAR126	Accord d'installation concernant les inspections sur place dans l'installation d'élimination de munitions renfermant des agents chimiques	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-30/DEC.7
IAR127	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation d'élimination d'agents chimiques	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-33/DEC.9
IAR128	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation d'élimination d'agents chimiques	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-30/DEC.15
IAR129	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation d'élimination d'agents chimiques	OIAC États-Unis d'Amérique	21-09-05	21-09-05	EC-40/DEC.6

--- 0 ---